



SPARC

Soutenir le Pastoralisme et
l'Agriculture durant les Crises
Récurrentes et Prolongées



ISSN 2977-9669

Septembre 2025

RAPPORT TECHNIQUE

ACCÈS À LA TERRE ET RÉSILIENCE DES FEMMES RÉFUGIÉES SOUDANAISES AU TCHAD

Enjeux systémiques et perceptions locales

Camille Laville, Bao We Wal Bambe, Abdérahim Malloum et Dieudonné Vaïla



© SPARC Knowledge 2025

Citation : Laville, C., Bambe, B. W. W., Malloum, A., Vaila, D. (2025) *Accès à la terre et résilience des femmes réfugiées soudanaises au Tchad, enjeux systémiques et perceptions locales*. Rapport technique. Londres : SPARC Knowledge (<https://www.sparc-knowledge.org/fr/publications-ressources/acces-la-terre-et-resilience-femmes-refugiees-soudanaises-au-tchad>) (<https://doi.org/10.61755/ZILH3806>).

Cet ouvrage est sous licence CC BY-NC-ND 4.0.

Les lecteurs sont encouragés à reproduire le contenu pour leurs propres publications, à condition que celles-ci ne soient pas commercialisées. SPARC Knowledge demande à être dûment mentionné et à recevoir une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site web de SPARC Knowledge.

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication relèvent de la responsabilité de leur(s) auteur(s) et ne doivent en aucun cas être attribués aux institutions auxquelles ils sont affiliés ou à SPARC Knowledge.

À propos de SPARC

Le changement climatique, les conflits armés, la fragilité de l'environnement et la faible gouvernance, ainsi que leur impact sur les moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles, sont parmi les principaux facteurs de crise et de pauvreté pour les communautés dans certains des pays les plus vulnérables et les plus touchés par les conflits dans le monde.

Le programme SPARC (Soutenir le Pastoralisme et l'Agriculture durant les Crises Récurrentes et prolongées) vise à générer des données probantes et à combler les lacunes en matière de connaissances afin de renforcer la résilience de millions de pasteurs, d'agropasteurs et d'agriculteurs au sein de ces communautés en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

Nous œuvrons à créer un impact durable en utilisant la recherche et des données fiables pour développer des connaissances susceptibles d'améliorer l'action du *Foreign, Commonwealth & Development Office* (FCDO) du Royaume-Uni, des bailleurs de fonds, des organisations non-gouvernementales, des gouvernements locaux et nationaux et de la société civile dans le renforcement des capacités de ces communautés face au défi du changement climatique.

Remerciements

Ce rapport technique est publié dans le cadre du programme SPARC - Soutenir le Pastoralisme et l'Agriculture durant les Crises Récurrentes et Prolongées, soutenu par le *Foreign, Commonwealth & Development Office* (FCDO) du Royaume-Uni.

Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement les personnes suivantes pour leur relecture et leurs contributions à la conception de cette recherche : Simon Levine, Elizabeth Daley, Manisha Gulati et Steve Wiggins (SPARC), Amadou Diallo (Haut-commissariat aux réfugiés - HCR) et Barbara Codispoti (OXFAM).

Les auteurs remercient également l'ensemble des personnes et institutions qui ont soutenu cette étude tout au long de son déroulement. À N'Djamena, nous remercions Mme Moudalbaye Noubandissem Appoline et M. Malloum Goni du Ministère de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance du Tchad, Mme Latifa Mahamat Ismaël du Ministère de l'Action Sociale de la Solidarité et des Affaires Humanitaires du Tchad, ainsi que l'équipe de l'Agence de Développement Économique et Social (ADES), en particulier Dr Abdel Hakim Tahir, M. Djeguetim Mafoi, M. Abdoulaye Ousmane Abdoulaye et Mme Alix Hurson.

Dans les provinces, nous exprimons notre profonde gratitude à M. Ali Mbodou Djirbine, secrétaire général de la province du Sila, ainsi qu'à l'ensemble des autorités administratives et coutumières rencontrées pour leur disponibilité et leur accueil. Nous remercions aussi l'ensemble aux équipes locales d'ADES et de la Commission nationale d'accueil de réinsertion des réfugiés et des rapatriés (CNARR) qui nous ont soutenu dans la mise en place des groupes de discussion : M. Adam Mahamat, M. Youssouf Issa, M. Habré Mahamat, M. Mahamat Issa et M. Zakaria Souleymane (CNARR) ; Dr Mahamat Amine Haggar, M. Mahamat Issa, Mme Ndimadji Arlette, M. Zakaria Abdoulaye, M. Eric Ndouba, M. Patalet Ghoulbé, M. Khalil Ibrahim et Mme Doudaye Grace (ADES).

Les auteurs remercient vivement Guy Jobbins pour la révision de ce rapport et ses commentaires qui ont permis d'améliorer ce document.

Merci également à Julie Grady Thomas, responsable de la publication SPARC, Marion Vargaftig pour la relecture et l'édition de ce rapport, et Steven Dickie (squarebeasts.net) pour le design.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	7
2. Méthodologie	9
2.1 Origines des données	9
2.2 Zones d'étude	11
2.3 Organisation des groupes de discussion	12
3. Contexte	14
3.1 La crise des réfugiés à l'est du Tchad	14
3.2 Cohabitation pacifique et solidarité transfrontalière entre le Tchad et le Soudan	15
3.3 L'accès des réfugiés à la terre dans un paysage agricole et pastoral déjà fragile	16
3.4 Un système foncier fragmenté entre héritages coloniaux et pratiques locales	18
3.5 L'accès à la terre demeure, dans les faits, inaccessible aux femmes et aux réfugiés	19
4. Foncier, réfugiés et femmes dans les objectifs climatiques et humanitaires du Tchad et de ses partenaires à l'Est	21
4.1 L'enjeu foncier dans les cadres de réponse aux déplacements liés à la crise au Soudan	21
4.2 L'inclusion des femmes et des réfugiés dans les cadres politiques nationaux relatifs à la résilience	26
5. Perceptions locales des enjeux de l'accès à la terre à Touloum, Abou-Tengué et Djabal	29
5.1 Résultats généraux	29
5.2 Barrières genrées locales à l'accès à la terre	33
6. Discussion	36
7. Conclusion et recommandations	38
7.1 Recommandations	39
Références	40
Annexe A: Méthode de sélection des vignettes	43
Annexe B: Analyse statistique des classements	45

ENCADRÉS, FIGURES ET TABLEAUX

Encadré 1 :	Questions de recherche	8
Encadré 2 :	Contenu du questionnaire	13
Figure 1 :	Populations de réfugiés au Tchad (2019-2024)	14
Figure 2 :	Budget du gouvernement Tchadien alloué à la question des réfugiés, en milliards de FCFA (2021-2023)	26
Figure A1 :	Vignettes possibles	43
Tableau 1 :	Liste des autorités locales consultées	9
Tableau 2 :	Nombre de réfugiés enregistrés à Touloum, Djabal et Abou-Tengue	12
Tableau 3 :	Évolution de l'engagement du Tchad pour l'intégration et la protection des réfugiés	22
Tableau A1 :	Répartition des caractéristiques dans les vignettes	44
Tableau B1 :	Instructions de lecture des tableaux de résultats	46
Tableau B2 :	Résultats du modèle pour l'ensemble des zones d'étude	47
Tableau B3 :	Résultats de Touloum	48
Tableau B4 :	Effets des caractéristiques des groupes de discussion de Touloum sur leurs réponses	49
Tableau B5 :	Résultats de Djabal	50
Tableau B6 :	Résultats d'Abou-Tengue	50

LISTE DES ACRONYMES

ACF	Action contre la faim
ADES	Agence de développement économique et social
AP News	Associated press news
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CILSS	Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CNARR	Commission nationale d'accueil de réinsertion des réfugiés et des rapatriés
ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la coopération financière en Afrique
FEWS-NET	Systèmes d'alerte précoce en cas de famine
FMI	Fonds monétaire international
GIZ	Agence allemande pour la coopération internationale
IDH	Indice de développement humain
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ND-GAIN	Notre Dame global adaptation initiative
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNR	Plan national de réponse pour l'Est
PAM	Programme alimentaire mondial
PARCA	Programme de soutien aux réfugiés et communautés d'accueil
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Plan national d'adaptation
PRH	Plan de réponse humanitaire
RRRP	Plan de réponse régional pour les réfugiés
SNGCC	Stratégie nationale genre et changements climatiques
SNLCC	Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique
UNHCR/ HCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

1. INTRODUCTION

En 2025, plus d'un million de réfugiés soudanais, principalement des femmes et des enfants, vivent dans l'Est du Tchad, certains depuis plus de 15 ans. Les camps formels qui les accueillent se situent majoritairement dans des zones où l'agriculture et le pastoralisme sont les principales sources de subsistance. L'afflux de réfugiés, conjugué à la variabilité climatique et une croissance démographique rapide – avec une population susceptible de doubler d'ici 2050 –, exerce une pression considérable sur l'accès aux terres et entraîne leur dégradation. Ceci met en question la capacité de ces zones à soutenir durablement les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés locales et réfugiées.

Depuis la reprise de la guerre civile au Soudan en 2023, le gouvernement tchadien et ses partenaires humanitaires encouragent l'autonomisation des réfugiés en facilitant leur accès à la terre pour des activités agricoles. Ils ont notamment adopté une approche dite de « villagisation », qui consiste à transformer progressivement les camps de réfugiés en villages intégrés, afin de promouvoir l'autonomie des réfugiés et faciliter leur inclusion au sein des communautés locales. Bien que la loi d'asile de 2020 reconnaisse aux réfugiés le droit d'accéder à la terre sans discrimination, sa mise en œuvre se heurte aux systèmes fonciers coutumiers et religieux locaux, basés sur des accords entre lignages et des normes sociales souvent discriminatoires envers les femmes ¹ (gouvernement du Tchad, 2024a). Les documents stratégiques nationaux relatifs au climat et à l'accueil des réfugiés ont accordé peu d'attention à cette réalité locale marquée par des dynamiques foncières plurielles et compétitives pour les réfugiés, particulièrement les femmes. Les orientations existantes manquent de clarté sur la manière de concevoir des programmes sensibles au genre et aux dynamiques d'exclusion des réfugiés des arrangements fonciers, contribuant à invisibiliser la situation de près de 640 000 femmes réfugiées soudanaises, en particulier celles issues de minorités ethniques, âgées, veuves ou cheffes de ménage isolées.

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre l'ODI et l'Agence de Développement Économique et Social (ADES). Elle explore les obstacles et opportunités d'accès à la terre pour les réfugiées soudanaises installées à l'Est du Tchad, en portant une attention particulière aux disparités de genre dans les arrangements fonciers. Les questions de cette recherche – détaillées dans l'Encadré 1 – ont été conjointement construites pour refléter les priorités identifiées localement, et la méthodologie a été adaptée collectivement afin de tenir compte des réalités du terrain. Plutôt que de dresser un état des lieux exhaustif des enjeux fonciers, l'étude se concentre sur les perceptions des autorités locales, des réfugiés et des communautés hôtes dans les camps d'Abou-Tengué (Ouaddaï), Djabal (Sila) et Touloum (Wadi Fira). Cette approche permet d'identifier à la fois des consensus et des barrières invisibilisées, essentiels à une meilleure coordination entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, afin d'éviter de reproduire ou d'aggraver les inégalités existantes. Bien que centrés sur ces trois camps, les résultats ouvrent des pistes de réflexions qui pourraient être creusées dans d'autres localités de l'Est du pays. Des recommandations à destination du gouvernement du Tchad et de ses partenaires internationaux sont présentées sur la base des résultats de la recherche.

¹ En outre, si la gestion des terres reste majoritairement communautaire et permet un accès indirect aux femmes –notamment par leur famille d'origine ou celle de leur conjoint–, ces dernières se trouvent souvent en situation de grande vulnérabilité lorsqu'elles deviennent veuves ou divorcent.

ENCADRÉ 1 : QUESTIONS DE RECHERCHE

Quelles sont les barrières systémiques à l'accès à la terre auxquelles toutes les communautés sont actuellement confrontées à l'est du Tchad ? Comment la rareté des ressources naturelles et la compétition pour l'accès à la terre affectent-elles les différents groupes sociaux ? Dans quelle mesure les stratégies nationales de résilience face aux risques climatiques et humanitaires prennent-elles en compte les besoins différenciés et genrés des réfugiés et des communautés hôtes ? Comment les contraintes de financement limitent-elles les actions de soutien à l'accès à la terre et à la résilience locale ?

Comment les perceptions des communautés nous informent-elles sur les caractéristiques sociales des femmes réfugiées qui conditionnent leur accès à la terre ? Quelles sont les caractéristiques sociales des femmes réfugiées (statut familial, âge, ethnicité) perçues comme étant des obstacles ou des atouts pour accéder à la terre ? Comment les normes sociales et les règles foncières expliquent-elles ces dynamiques ? Comment les perceptions des obstacles et opportunités varient-elles entre réfugiés et hôtes, selon le sexe, l'âge, le statut social et les types de contrats pratiqués (location, métayage, etc.) ? Quelle est la lecture des autorités locales et traditionnelles sur ces enjeux, et converge-t-elle avec celle des communautés ?



Groupe de discussions avec les hommes âgés (40 ans et +) du camp de réfugiés de Touloum, Tchad.
© Camille Laville

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Origines des données

30 groupes de discussions auprès des communautés hôtes et réfugiées ont été menés entre le 12 et le 20 février 2025 : 11 au niveau de Touloum (avec entre 10 et 50 répondants environ par groupe), 10 au niveau de Djabal (avec entre 10 et 20 répondants environ par groupe), et 9 au niveau d'Abou-Tengué (avec une dizaine de répondants par groupes).² Au total, plus de 300 personnes ont pris part à ces discussions. Les discussions ont été organisées en groupes séparés d'hommes et de femmes, en tenant compte de l'âge (jeunes/adultes et personnes âgées) et du statut (réfugiés ou membres des communautés hôtes), afin de mieux saisir la diversité des expériences et des perceptions liées à l'accès à la terre. Ces groupes ont classé des profils fictifs de femmes réfugiées en fonction de leurs chances perçues d'accéder à une terre agricole. Cette méthode permet de donner des réponses plus sincères et comparables, en présentant des scénarios uniformes à tous.³

Des entretiens semi-directifs avec les autorités administratives et coutumières des trois zones ont été menées afin de recueillir leur perspective sur l'accès à la terre des réfugiés (voir Tableau 1). Les questions portaient sur la composition et la vulnérabilité des communautés, leurs actions en matière d'accès à la terre et de prise en compte des questions de genre, ainsi que sur les dynamiques entre réfugiés et hôtes. Elles visaient à identifier les groupes les plus désavantagés pour ce qui concerne l'accès à la terre et les barrières croisées, notamment liées au genre, à l'âge, au handicap ou au statut marital.

TABLEAU 1 : LISTE DES AUTORITÉS LOCALES CONSULTÉES

Zone	Autorités	Type	Rôles auprès des communautés dans la gestion foncière
Djabal	Secrétaire général du Gouverneur du Sila	Administrative	<ul style="list-style-type: none">Coordination des politiques foncières régionales.Approbation des grands projets économiques, humanitaires.Médiation avec l'État central et les bailleurs de fonds, les organisations internationales.
Abou-Tengué	Préfet d'Adré	Administrative	<ul style="list-style-type: none">Validation des attributions de terres.Supervision des projets agricoles ou miniers.Intervention dans les conflits intercommunautaires majeurs.

2 L'écart s'explique par le refus de certains chefs de communautés de laisser des équipes mixtes réaliser des entretiens séparés avec les femmes non mariées, réduisant à 4 au lieu de 6 le nombre de groupes de discussion.

3 Le recours à des cas imaginaires réduit la tendance des participants à répondre de manière socialement acceptable (biais de désirabilité sociale) et l'influence des questions formulées de façon différente et des souvenirs ou expériences passées des répondants.

Zone	Autorités	Type	Rôles auprès des communautés dans la gestion foncière
Touloum	Sous-Préfet d'Iriba	Administrative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des lois foncières nationales. ▪ Médiation locale entre agriculteurs et éleveurs. ▪ Transmission des litiges complexes au préfet.
3 zones	CNARR d'Iriba CNARR d'Adré CNARR du Sila	Administrative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CNARR identifie et aménage des terrains pour l'installation des camps de réfugiés, en collaboration avec les autorités locales et le HCR. ▪ Elle intervient pour résoudre les litiges entre réfugiés et populations locales, souvent liés à l'accès aux terres agricoles ou aux pâturages. ▪ Elle travaille avec les chefs de village et sultans pour obtenir des terres coutumières et éviter les expropriations forcées. ▪ Elle participe à des comités de médiation pour désamorcer ces tensions. ▪ Elle facilite l'accès à des parcelles cultivables pour les réfugiés dans le cadre de programmes de réhabilitation. ▪ Bien que non compétente pour délivrer des titres de propriété, elle plaide pour la reconnaissance des droits d'usage des réfugiés auprès des autorités locales.
Djabal	Sultan du Sila	Coutumière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garant des équilibres historiques entre communautés. ▪ Influence sur les décisions des chefs locaux. ▪ Rôle symbolique dans les crises majeures.
Touloum	Chef du canton de Kobé Sud	Coutumière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attribution des terres selon les coutumes claniques. ▪ Résolution des litiges locaux. ▪ Représentation des villages auprès de l'administration.
Abou-Tengué	Chef du village d'Abou-Tengué	Coutumière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribue les parcelles aux familles selon les besoins et la coutume. ▪ Gère les héritages et prêts temporaires. ▪ Arbitre les litiges entre agriculteurs et éleveurs. ▪ Intervient en première ligne avant l'administration.

Source : les auteurs.

Des entretiens avec des acteurs humanitaires et des experts du foncier et du genre ont permis de documenter les contraintes opérationnelles, les approches développées sur le terrain et les angles morts dans l'articulation entre genre, foncier et statut de réfugié dans les interventions en cours.

Une revue de la littérature grise et académique (articles académiques, rapports d'organismes internationaux) a été conduite afin d'identifier les catégories de population susceptibles d'être marginalisées dans l'accès au foncier, ainsi que les enjeux systémiques relatifs à la résilience et à la gouvernance foncière dans l'Est du Tchad.

Une analyse des documents stratégiques et des budgets nationaux a été entreprise pour évaluer les engagements de l'État et des partenaires humanitaires. L'absence de données détaillées pour 2024 a limité la portée de l'analyse budgétaire, mais souligne le manque de transparence sur les moyens alloués à la question foncière et aux réfugiés.

2.2 Zones d'étude

L'étude porte sur trois camps formels choisis pour leur forte croissance démographique – liée à l'afflux des réfugiés entre 2023 et 2024 –, (voir Tableau 2) et leurs caractéristiques environnementales distinctes, susceptibles d'influencer les obstacles et les opportunités d'accès à la terre :

- **Touloum (Wadi Fira)** : Confronté à des conditions climatiques difficiles et à une forte pression foncière, le camp est entouré de terres rares et peu productives. Cependant, la proximité ethnique entre hôtes et réfugiés (essentiellement Zaghawa, mais aussi Fours et Arabes) pourrait favoriser le dialogue et les échanges autour de l'accès à la terre.
- **Djabal (Sila)** : Situé près de Goz Beida, ce camp a vu sa population féminine augmenter de 67 % en un an. Les terres y sont fertiles mais limitées, en raison de la densité démographique. La proximité avec le centre urbain favorise la diversification économique des femmes réfugiées, tout en provoquant une spéculation foncière qui exclut les plus précaires.
- **Abou-Tengué (Ouaddaï)** : Sélectionné en remplacement d'Adré (où une distribution alimentaire était prévue au moment de l'enquête), ce camp récent est le deuxième plus peuplé parmi ceux nouvellement créés dans le Ouaddaï pour faire face à l'afflux de 2023. À 40 km d'Adré, la pression foncière y est exacerbée par l'ampleur des arrivées et l'empiètement du camp sur les champs des communautés hôtes.

TABLEAU 2 : NOMBRE DE REFUGIÉS ENREGISTRÉS A TOULOU, DJABAL ET ABOU-TENGUE

Zone	Région	Département	Individus enregistrés (décembre 2023)			Nouveaux individus enregistrés (avril 2023 à janvier 2025)		
			Total	Adultes [F / H]	Enfants	Total	Adultes [F / H]	Enfants
Djabal	Sila	Goz Beida	35 314	15 957 [59% / 41%]	13 803	11 164	3 907 [71% / 29%]	7 257
Touloum	Wadi Fira	Kobe Sud	37 325	18 126 [62% / 28%]	19 199	23 829	10 007 [69% / 31 %]	13 820
Abou-Tengué	Ouaddaï	Guergne	0	0	0	46 181	19 395 [71% / 29%]	26 785

Sources : les auteurs à partir des données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) (2025a ; 2025b).

Note : Adultes : individus âgés de 18 ans ou plus. Enfants : individus âgés de 17 ans ou moins. H : Hommes. F : Femmes.

2.3 Organisation des groupes de discussion

La composition des groupes est définie selon l'appartenance communautaire (réfugiés ou membres de la communauté hôte⁴), le genre (hommes ou femmes), et l'âge (jeunes/adultes entre 16 et 40 ans, ou personnes âgées de plus de 40 ans). Le statut matrimonial a également été pris en compte pour organiser les groupes de discussion avec les femmes en distinguant celles qui sont mariées de celles qui ne le sont pas (célibataires ou veuves). Cette approche permet de saisir la diversité des expériences et des perceptions sur l'accès à la terre tout en limitant les biais de désirabilité sociale⁵ et le risque de domination de la parole par certaines catégories, comme les hommes ou les aînés.

Dans chaque groupe, une liste de questions – présentées dans l'Encadré 2 – est soumise aux participants afin de les faire réagir à des cas fictifs (également appelés « vignettes »⁶) de femmes réfugiées cherchant à accéder à une terre pour pratiquer l'agriculture (la méthode de sélection des vignettes est détaillée dans l'Annexe A). Les cas présentés dans chaque zone présentent une association particulière de caractéristiques en termes d'ethnie (minoritaire ou majoritaire), d'âge (jeune ou âgée), de statut matrimonial (mariée ou célibataire/veuve) et d'accompagnant à l'arrivée au Tchad (époux, enfants âgés, enfants jeunes ou seule).

4 Seules des communautés hôtes situées dans une rayon de 5km des camps ont été questionnées lors des enquêtes de terrain.

5 Le biais de désirabilité sociale est atténué en favorisant des groupes homogènes où les participants se sentent plus libres d'exprimer leurs opinions.

6 Les vignettes sont « de courtes descriptions soigneusement construites d'une personne, d'un objet ou d'une situation, représentant une combinaison systématique de caractéristiques » (Atzmüller & Steiner, 2010).

Vignettes présentées aux communautés réfugiées et hôtes de Touloum (majoritairement de l'ethnie Zaghawa)

- **Zenab**, une *jeune femme* mariée de l'ethnie Four (ethnie minoritaire) vit au camp avec son époux. Le ménage aimerait avoir accès à la terre pour l'agriculture.
- **Fatimé**, une *jeune femme* célibataire de l'ethnie Four (ethnie minoritaire) vit seule au camp, sans mari et elle souhaite pratiquer l'agriculture.
- **Zara**, une *jeune femme* veuve de l'ethnie Zaghawa (ethnie majoritaire) avec trois enfants en bas âge qui vit au camp, aimerait avoir accès à la terre pour l'agriculture.

Vignettes présentées aux communautés réfugiées (majoritairement Massalit) et hôtes (majoritairement arabes) de Djabal

- **Timba**, une femme âgée *mariée* de l'ethnie Massalit (ethnie minoritaire), arrive au camp seule avec ses enfants en bas âge mais elle reçoit des nouvelles de son époux qui est resté au Soudan. Elle cherche à pratiquer l'agriculture.
- **Amné**, une femme âgée *mariée* de l'ethnie Massalit (ethnie minoritaire) arrive avec des enfants âgés et reçoit des nouvelles de son époux resté au Soudan. Elle aimerait avoir accès à la terre pour l'agriculture.
- **Leimoune**, une femme *mariée* de l'ethnie Dadjo (ethnie majoritaire) arrive au camp sans son époux mais avec des enfants en bas âges souhaite avoir accès à la terre pour l'agriculture.

Vignettes présentées aux communautés réfugiées et hôtes (majoritairement de l'ethnie Massalit) d'Abou-Tengué

- **Zamzam**, une *femme veuve* de l'ethnie Massalit (ethnie minoritaire) arrive seule au camp. Elle souhaite avoir accès à la terre pour l'agriculture.
- **Seida**, une *femme veuve* de l'ethnie Dadjo (ethnie majoritaire) avec deux adolescents vivant au camp. Elle souhaite avoir accès à la terre pour l'agriculture.
- **Imane**, une *femme veuve* âgée avec ses trois enfants adolescents de l'ethnie Massalit (ethnie minoritaire) vivant au camp. Elle souhaite avoir accès à la terre pour l'agriculture.

ENCADRÉ 2 : CONTENU DU QUESTIONNAIRE

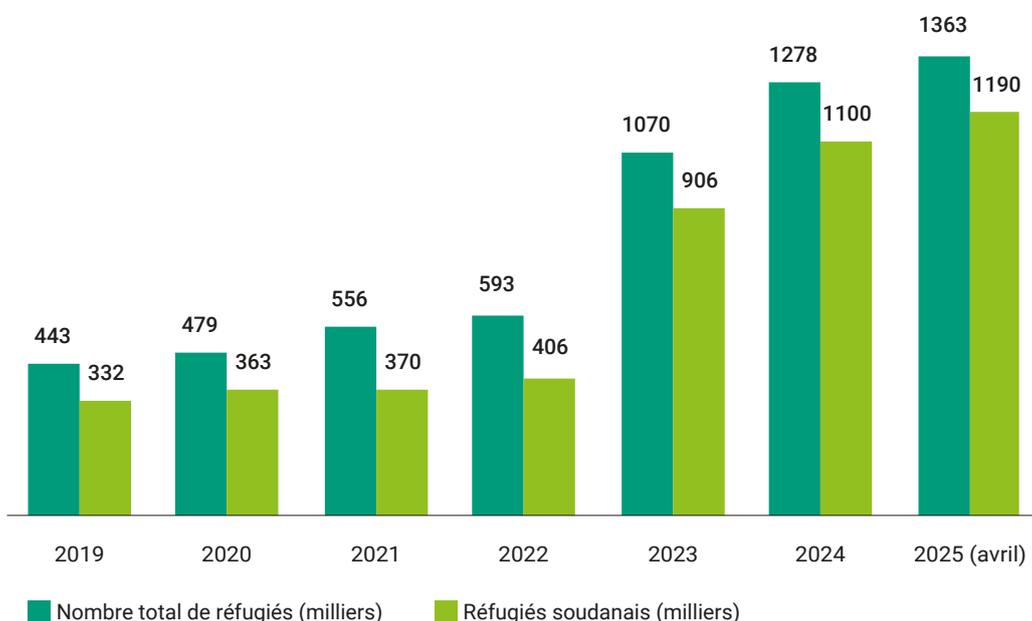
1. Selon vous, qui, de ces trois personnes, aura le plus de difficultés à accéder à la terre ? Pourquoi ? Laquelle aura le moins de difficultés ?
2. Trouvez-vous les cas présentés réalistes ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
3. Y a-t-il une autre caractéristique ou un facteur que nous n'avons pas mentionné, mais qui pourrait jouer un rôle important dans l'accès à la terre ? De quelles informations avez-vous manqué pour comparer ces deux cas ?
4. Une fois que cette personne accède à la terre, quelles nouvelles difficultés pourrait-elle rencontrer ? Par exemple, avez-vous déjà observé des violences ou des défis liés à l'usage des terres, aux conflits, ou aux ressources disponibles ?

3. CONTEXTE

3.1 La crise des réfugiés à l'est du Tchad

Depuis le début des années 2000, la crise du Darfour, à l'Ouest du Soudan, a provoqué un afflux massif de réfugiés soudanais vers l'Est du Tchad. Selon le HCR, depuis la crise du Darfour, une personne sur 17 vivants au Tchad est un réfugié. Entre 2019 et 2025, leur nombre est passé d'environ 332 000 à 1,2 million, atteignant plus de 906 000 en 2023 à la suite de l'intensification du conflit en avril (voir Figure 1).

FIGURE 1 : POPULATIONS DE RÉFUGIÉS AU TCHAD (2019-2024)



Notes : Les données peuvent présenter de légères variations selon les sources, mais elles convergent généralement sur les ordres de grandeur. Concernant l'année 2023, le HCR ne fournit pas de chiffre global précis, mais fait état de l'arrivée de 500 000 réfugiés soudanais supplémentaires par rapport à l'année précédente. Sources : Les données sur le nombre total de réfugiés soudanais sur les périodes 2019-2023 proviennent des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Le chiffre de 2024 provient de l'UNICEF (2024). Le chiffre de l'année 2025 provient de l'UNHCR – Chad, Operational Data Portal (<https://data.unhcr.org/fr/country/tcd>). Le nombre de réfugiés soudanais provient du HCR (2019 ; 2020 ; 2021 ; 2022a ; 2024g ; 2024a ; 2025c)

En avril 2025, les femmes et les enfants représentent 86 % des réfugiés soudanais enregistrés par le HCR au Tchad et 65 % des réfugiés adultes sont des femmes (UNHCR, 2025a). La majorité des ménages de réfugiés soudanais sont dirigés, de facto, par des femmes. Les estimations restent imprécises et reposent sur des données antérieures à l'afflux massif de 2023, avec des chiffres variés entre 52 % (Nguyen, Savadogo et Tanaka, 2023), 71 % (UNHCR, 2017) et 82 % (UNHCR, 2022b) pour la période 2017-2019. Parmi ces cheffes de ménage, 40 % seraient veuves, célibataires, divorcées ou séparées, tandis que 60 % seraient mariées (Nguyen, Savadogo et Tanaka, 2023).

Une proportion significative d'entre elles ont un époux resté au Soudan dont elles n'ont plus de nouvelles. La moitié des réfugiés soudanais arrivés au Tchad ont encore des membres de leur famille au Soudan (Croix-Rouge Tchad et UNHCR, 2025b). Dans la moitié des cas, cette situation résulte d'une décision du ménage, le mari restant souvent sur place pour protéger les biens et les terres (ibid.).

La malnutrition aiguë sévère chez les enfants connaît une hausse alarmante, avec des admissions dépassant de 60 % les prévisions pour juin 2023. Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement aggrave la situation, favorisant les maladies hydriques et intensifiant la malnutrition, en particulier parmi les enfants de moins de cinq ans, notamment dans les camps de réfugiés, où plus de 58 000 enfants souffraient de malnutrition aiguë en 2024 (IPC, 2024). En outre, selon l'analyse IPC sur la malnutrition aiguë –qui couvre quatre provinces, la ville de N'Djaména, 56 départements et 19 camps de réfugiés–, il est estimé qu'environ 2 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois seront affectés par la malnutrition aiguë au cours de la période allant d'octobre 2024 à septembre 2025. Ce chiffre demeure relativement stable par rapport à l'année précédente (2023-2024), avec une variation inférieure à 5 % (IPC, 2025).

3.2 Cohabitation pacifique et solidarité transfrontalière entre le Tchad et le Soudan

Les mobilités entre le Tchad et le Soudan sont anciennes, liées aux conflits et à l'oppression, mais aussi à une hospitalité transfrontalière de longue date, facilitée par des liens familiaux et culturels. Dans le passé récent du Tchad, notamment durant la période coloniale, des populations du Ouaddaï trouvaient refuge dans les localités soudanaises de Nyala, Omdourman et Khartoum (Doutoum, 1982 ; Yacoub, 1983, Gondeu, 2021).⁷

L'Est du Tchad et l'Ouest du Soudan partagent une longue frontière et sont habités par des populations partageant presque la même histoire, les mêmes langues. La majorité des réfugiés soudanais en provenance du Darfour appartiennent aux groupes ethniques Massalite, Zaghawa, Four, Tama, Dadjo et à certaines tribus arabes, également présents des deux côtés de la frontière entre le Tchad et le Soudan (discussion avec le coordinateur Est de la Commission nationale d'accueil de réinsertion des réfugiés et des rapatriés, CNARR, Abeché, décembre 2024).

Les liens historiques et géographiques communs entre réfugiés et communautés hôtes facilitent leur accueil et leur installation. Par exemple, les Massalites et les Zaghawa sont des groupes transfrontaliers qui entretiennent des relations anciennes avec les populations locales tchadiennes, facilitant ainsi leur intégration (discussion avec un acteur humanitaire, Abéché, novembre 2024). En dépit des défis économiques et sociaux, les communautés hôtes historiquement liées au Darfour ont fait preuve de solidarité dans l'accueil des réfugiés.

7 L'époque coloniale a été marquée par des migrations forcées et des violences (Doutoum, 1982 ; Yacoub, 1983, Gondeu, 2021). Le royaume du Ouaddaï a résisté à l'occupation française, notamment lors de la bataille de Ouadi Chock (1909), avant la chute d'Abéché (ibid). Pour asseoir sa domination, l'administration coloniale a orchestré le "complot islamique" d'Abéché en 1917, entraînant massacres et déportations de chefs religieux et politiques (ibid). Certains se réfugient au Darfour, fondant de nouveaux quartiers comme Meram à Al Oubéid. La colonisation a ensuite fixé les frontières entre le Tchad et le Soudan (1899–1924), souvent sans tenir compte des réalités ethniques. Plusieurs traités franco-britanniques et accords internationaux (Lausanne, Poincaré-Tittoni) ont entériné ces lignes (ibid.).

Loin d'être temporaire, l'exil des réfugiés soudanais au Tchad s'inscrit dans la durée : avant 2023, beaucoup vivaient déjà dans des camps depuis plus de 15 ans (Banque mondiale, 2024). La présence majoritaire de femmes et d'enfants dans les camps de réfugiés soudanais à l'Est du Tchad ne traduit pas seulement une vulnérabilité différenciée : elle s'inscrit dans une stratégie de sécurisation familiale à long terme. Les hommes, plus mobiles, maintiennent des allers-retours vers le Soudan, que ce soit pour raisons économiques, sociales ou sanitaires. Laisser leur famille dans le camp leur garantit une forme de droit au retour en cas de nouvelle détérioration de la situation dans leur pays d'origine. Cette mobilité transfrontalière informelle, quoique contraire au statut juridique strict du réfugié, est largement tolérée sur le terrain.

L'installation durable des réfugiés est manifeste, tant à travers les constructions pérennes qui remplacent les tentes que par leur insertion progressive dans le tissu socio-économique local. Les camps prennent l'allure de villages où s'amorce une transition vers un mode de vie plus autonome, même si fortement contraint par la réduction de l'aide humanitaire.

Dans plusieurs localités de l'est du Tchad, l'installation des réfugiés a initialement favorisé des dynamiques de cohabitation et d'intégration sociale, soutenues par des programmes humanitaires de « vivre-ensemble ». Partage des écoles et centres de santé, mariages intercommunautaires, activités sportives et agricoles communes ont contribué à une certaine symbiose entre réfugiés et populations hôtes, notamment grâce à la proximité culturelle entre les groupes. Toutefois, le tarissement progressif des ressources d'assistance et la pression croissante sur les ressources naturelles — eau, bois, terres agricoles — ravivent les tensions, alimentant des perceptions d'injustice parmi les populations autochtones, qui s'estiment parfois négligées (Tubiana, 2006). Si les politiques d'installation ont permis une intégration relative au départ, elles n'ont pas toujours été accompagnées d'un investissement structurel dans les territoires d'accueil, condition pourtant nécessaire à une cohabitation durable selon la théorie de développement inclusif (Skeldon, 2008).

3.3 L'accès des réfugiés à la terre dans un paysage agricole et pastoral déjà fragile

Pour les réfugiés, l'accès à la terre constitue souvent la principale option de subsistance, mais leur afflux massif exerce une pression notable sur les terres, les ressources et les économies locales, notamment dans la ville d'Adré (Ouaddaï), qui accueille aujourd'hui 230 000 réfugiés pour une population d'environ 40 000 habitants (ACF, 2023 ; UNHCR, 2024a). L'accès à la terre, à l'eau et au bois de chauffe, tout comme la gestion et le contrôle de ces ressources, constitue un enjeu central, alimentant les tensions entre communautés hôtes et réfugiées. Par ailleurs, l'augmentation des besoins en nourriture et en intrants agricoles modifie les dynamiques des marchés locaux, exacerbant l'inflation et rendant les ménages ruraux encore plus vulnérables (Banque de France, 2022). L'inflation en glissement annuel a augmenté pour atteindre 8,7% à fin août 2024, en raison d'un réajustement des prix des carburants et d'un rebond des prix des denrées alimentaires (FMI, 2024a).

L'accès à la terre reste marqué par d'importantes barrières économiques, notamment pour les réfugiés. Environ 90 % des ménages réfugiés engagés dans l'agriculture loueraient au moins une parcelle, souvent à des coûts élevés atteignant 50 000 FCFA⁸ par hectare et

8 A titre d'exemple, le PAM estimait que le panier alimentaire moyen coûtait 72 196 FCFA dans la zone sahélienne en juin 2024 (PAM, 2024).

par an, ce qui freine leur capacité à investir durablement (Banque mondiale, 2024 ; UNHCR, 2024d). Les données de 2024 du Projet 21 suggèrent que la location, le prêt (y compris le métayage)⁹ et le don de terres sont les principaux canaux par lesquels les populations (hôtes, réfugiées et déplacées) accèdent à la terre à l'Est du Tchad (Croix-Rouge du Tchad et UNHCR, 2024). 36% des 3 327 individus interrogés déclarent qu'il y a des personnes (peu importe leur statut) qui rencontrent des difficultés à accéder à la terre parce que le propriétaire refuse ou retarde la transaction (40% des cas), à cause du coût élevé de la location (34%) ou de l'indisponibilité de la terre (25%).

La croissance rapide de la population tchadienne et ses pratiques agricoles non durables exercent une pression croissante sur les ressources. Le Tchad connaît une croissance démographique soutenue, avec un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 3,5 % au cours des cinq dernières années. La population locale pourrait ainsi doubler d'ici 2050. Avant 2023, la privatisation des terres, les pratiques agricoles non durables, le surpâturage et l'augmentation de la taille des troupeaux contribuaient déjà à une dégradation accélérée des sols et à l'avancée de la désertification (Gouvernement du Tchad, 2021 ; Broudic et al., 2019 ; Rossignol et al., 2022). En plus de services de bases particulièrement lacunaires, la rareté des infrastructures fonctionnelles de transport, de stockage, d'irrigation et de rétention d'eau (micro-barrages, digues filtrantes et seuils d'épandage pour ralentir l'érosion) par rapport à la taille de la population réduit la résilience des producteurs face aux aléas climatiques et économiques (CILSS, 2017 ; Opitz-Stapleton et al., 2024).

Les violences basées sur le genre augmentent à l'Est du pays depuis 2023, notamment en raison de la pression sur les ressources naturelles (Global Protection Cluster, 2023). Les femmes sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles vont chercher du bois ou se déplacent loin de leur domicile (OXFAM, 2023). En 2023, le HCR a signalé une forte hausse des cas de violences sexuelles dans l'Est du Tchad, où se trouve la majorité des réfugiés soudanais, enregistrant plus du double des cas par rapport à l'année précédente (UNHCR, 2024e). D'autres rapports révèlent que certaines femmes réfugiées soudanaises ont été contraintes de se livrer à des actes sexuels en échange de nourriture, d'eau ou de protection (AP News, 2024).

L'agriculture et le pastoralisme dans l'Est du Tchad, reposant sur des cultures maraîchères et céréalières pluviales et un élevage sédentaire sont exposés aux variabilités climatiques (FEWS NET, 2021). La variabilité des précipitations et des températures, marquée par des sécheresses récurrentes et des épisodes de pluies intenses, fragilise les rendements agricoles et contribue à l'appauvrissement des sols (Opitz-Stapleton et al., 2024).

Les perspectives à court et moyen terme sont préoccupantes en termes de risques climatiques. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,4 en 2019, le Tchad est l'un des pays les plus pauvres au monde, et le plus vulnérable aux chocs climatiques selon l'indice ND-GAIN de 2022. A court (horizon 2030) et moyen terme (horizon 2050), des épisodes de fortes précipitations et de sécheresses sont probables (Opitz-Stapleton et al., 2024). La hausse des températures et un nombre plus important de canicules dangereuses sont des phénomènes certains (ibid.). Ces projections renforcent les risques de crises alimentaires et de déplacement des populations dans les régions frontalières, notamment à l'Est, qui cumulent un accès limité aux services de base, une forte pauvreté multidimensionnelle, une malnutrition chronique et de fortes inégalités (Banque mondiale, 2021).

9 La location et le métayage sont différenciés dans l'étude, bien que le métayage soit techniquement une forme de location. La location implique un paiement monétaire pour obtenir un accès à durée déterminée à la terre, indépendamment des récoltes. Le métayage implique un paiement par le partage des récoltes déterminé à l'avance et avec une flexibilité relativement plus grande de la période d'accès.

Les perspectives économiques du Tchad demeurent incertaines, notamment en raison du prix du pétrole plus bas que prévu, aggravant ainsi les déficits publics.¹⁰ À cela s'ajoute une forte exposition aux chocs économiques internationaux, qui se traduit par une dépendance aux importations alimentaires et d'intrants agricoles, principalement en provenance du Soudan. La fermeture de la frontière en avril 2023 a fortement perturbé la circulation des personnes, des biens et du bétail, les ouvertures temporaires du poste d'Adré ne permettant qu'un acheminement humanitaire limité.¹¹ Ces restrictions, combinées à la hausse du coût du carburant et du transport, nourrissent l'inflation, affectent les finances publiques, et entravent la circulation régionale des marchandises essentielles (Banque mondiale, 2024).

3.4 Un système foncier fragmenté entre héritages coloniaux et pratiques locales

Le cadre juridique lié au foncier comprend des textes de lois datant de la période coloniale et de la première décennie d'indépendance¹² qui ont pour trame de fond de considérer la terre comme un bien public dont l'État est le propriétaire. Leur vision du foncier est inspirée du droit colonial qui stipule que l'État colonial dispose du sol et du sous-sol. Le droit colonial nie clairement aux communautés locales tout droit de propriété foncière sans titres juridiques délivrés par l'autorité publique. Toute légitimité autre que celle-là est soit temporaire (l'accès par le droit coutumier) soit tout simplement illégale.

Dans les zones rurales, l'application des lois reste faible et les communautés recourent à une variété de normes coutumières ancestrales (Magnant, 1978 ; Conférence épiscopale du Tchad, 2019). Dans de nombreuses communautés, on considère la terre comme une ressource collective appartenant à la famille ou au clan. Son accès est conditionné à l'approbation des chefs de village ou des responsables traditionnels (Malloum, 2020). Cela peut impliquer des cérémonies ou des rituels pour formaliser la cession des droits de propriété foncières (Magnant, 1978 ; Gagné, 2023). Dans l'Est où l'Islam est majoritaire, certaines méthodes d'acquisition des terres peuvent également être déterminées par des normes coutumières religieuses (ibid.). Par exemple, la loi islamique (charia) régit certaines transactions foncières et la répartition des terres, notamment en ce qui concerne les héritages. Diverses interprétations religieuses peuvent aussi affecter la manière dont les ressources naturelles sont gérées et distribuées, exerçant une influence indirecte sur les droits d'accès à la terre (discussion avec un acteur religieux, Abéché, décembre 2024).

Si le droit colonial n'a pas interdit totalement les droits coutumiers, c'est parce qu'il les a tout simplement tolérés (Melone, 1986) et pour cette raison, il ne leur a concédé aucun espace de concurrence. Ce contexte prévaut jusqu'à ce jour, alors que le foncier constitue le

10 Le pays a connu un fort déficit budgétaire en 2021, le solde budgétaire primaire passant d'approximativement +2% du PIB en 2020 à -0,6 % du PIB en 2021, dû à la baisse des recettes pétrolières et à l'augmentation des dépenses pour faire face à la crise pandémique. Si en 2022 le pays a enregistré un fort excédent budgétaire, avec un solde primaire de 5,3% du PIB, ce dernier est redevenu déficitaire en 2023, atteignant -0,1% du PIB, en raison de la baisse des recettes pétrolières, conséquence de la chute des prix du pétrole sur le marché international, le prix moyen du baril du pétrole étant passé d'environ 96 dollars en 2022 à environ 81 dollars en 2023.

11 Voir, <https://reliefweb.int/report/chad/chad-food-security-outlook-update-atypically-high-food-prices-negatively-impact-food-consumption-poor-households-april-2023>.

12 Il s'agit de la loi 04 du 31 octobre 1959, régissant le nomadisme ; la loi 23 du 22 juillet 1967, relative à la propriété foncière et aux droits coutumiers ; la loi 24 du 22 juillet 1967, portant limitation du droit foncier ; et la loi 25 du 22 juillet 1967, portant statut des biens domaniaux.

seul capital à disposition des ruraux qui représentent 78% de la population (Gouvernement du Tchad, 2009). Par exemple, l'article 4 de la loi 67-23 dit ceci : « Art.4.- Les personnes et les collectivités qui, avant l'adoption de la présente loi, bénéficiaient de droits coutumiers sur le domaine public, continuent à en jouir. La puissance publique se réserve toutefois, le droit de les en priver moyennant indemnités ». En conséquence, l'agriculteur est en situation de sursis, l'État pouvant à tout moment exproprier des populations entières pour cause d'utilité publique. Les procédures d'expropriation engagées au compte du projet pétrolier tchadien le prouvent. Ainsi, depuis l'indépendance, il n'y a eu aucune réponse pertinente pouvant lever ces obstacles malgré plusieurs tentatives comme le Code pastoral qui a eu pour effet de cristalliser encore plus le contexte d'insécurité foncière et qui fut retiré.

Deux systèmes fonciers existent donc dans l'Est du Tchad : le système foncier dit « administratif » qui représente l'Etat et applique le cadre législatif colonial, et le système coutumier. Le système administratif régit théoriquement l'attribution et la gestion des terres. Il joue un rôle également dans l'enregistrement des terres en se chargeant de délivrer des actes de propriété (titre foncier), ainsi que dans l'arbitrage des conflits fonciers en intervenant pour trancher les litiges, notamment en milieu urbain et périurbain (Banque Mondiale, 2024). On trouve également l'empreinte du système administratif dans la planification et l'aménagement du territoire en définissant les zones à usage agricole, pastoral ou urbain, parfois en conflit avec les droits coutumiers (ibid.). C'est un système où l'on retrouve des problèmes usuels de corruption, de lenteur administrative et de faible présence dans les zones rurales. Sa mise en œuvre mobilise aussi plusieurs institutions aux mandats flous ou chevauchants, souvent en concurrence (Gagné, 2023).

Le système coutumier gère l'attribution des terres, la résolution des conflits fonciers (par des mécanismes de négociation communautaires) et la protection des terres communautaires en défendant les intérêts des communautés contre l'accaparement par l'Etat qui revendique la propriété de toute terre jugée vacante (ibid. ; Conférence épiscopale du Tchad, 2019). Le principal frein du système coutumier est son caractère oral, peu formalisé et non reconnu par l'Etat, ce qui crée une insécurité juridique et expose les propriétaires au mépris des autorités locales en cas d'expropriation (Conférence épiscopale du Tchad, 2019).

Ce pluralisme constitue un défi aux yeux de l'Etat (Magnant, 1978 ; Gagné, 2023). L'Etat essaie depuis de nombreuses années d'actualiser ses lois foncières afin de concilier les pratiques coutumières, religieuses et administratives. Après une série de tentatives de réformes infructueuses depuis 1990 du fait de l'instabilité politique, un texte de réforme foncière est en cours de discussion.

3.5 L'accès à la terre demeure, dans les faits, inaccessible aux femmes et aux réfugiés

Faute de documents officiels garantissant un accès stable, l'insécurité foncière des réfugiés demeure élevée quel que soit le système foncier. Selon le HCR, 64 % des réfugiés arrivant du Soudan n'ont aucun document individuel, souvent perdus ou brûlés (UNHCR, janvier 2025). Ils peinent à obtenir des parcelles agricoles fertiles, souvent éloignées des camps, et cultivent donc des surfaces plus réduites que les populations locales (UNHCR, 2024d ; Banque mondiale, 2024).

Localement, les normes coutumières peuvent exclure les réfugiés issus de groupes minoritaires ou perçus comme étrangers. Lorsqu'ils appartiennent à des groupes ethniques distincts de ceux des populations hôtes, cela peut constituer un facteur d'exclusion et de discrimination. Bien que les systèmes coutumiers soient flexibles, ils tendent à exclure les réfugiés qui ne disposent ni d'ancrage historique ni de liens familiaux avec les communautés hôtes. Ces derniers sont donc plus souvent contraints d'accepter des accords précaires et défavorables, sans garantie de sécurité foncière à long terme (discussion avec le chef de canton Kobé Sud, Iriba, février 2025). Dans certains cas, les réfugiés peuvent avoir un certain pouvoir de négociation pour accéder à la terre, surtout lorsqu'ils revendiquent la propriété d'un membre de leur famille. Ce phénomène se produit principalement dans les zones où les communautés des deux côtés de la frontière sont non seulement proches géographiquement, mais aussi liées par des affinités ethniques et des interactions fréquentes.

Les femmes tchadiennes héritent rarement de terres (Gagné, 2023), ce qui limite leur contrôle sur les ressources productives et perpétue leur faible pouvoir de décision dans les sphères économiques et sociales (Banque mondiale, 2024). Pourtant, dans les zones rurales de l'est du Tchad, ce sont majoritairement elles qui cultivent la terre, transforment les produits et en assurent la commercialisation (gouvernement du Tchad, 2016). Elles doivent en outre faire face à des inégalités persistantes en capital humain et économique, avec un accès restreint à l'éducation, aux intrants agricoles et aux services financiers (UNHCR, 2024d ; Banque mondiale, 2024).

La plupart des femmes tchadiennes accèdent à la terre par le biais du mariage (UNHCR, 2024d). Dans la tradition, la gestion des terres est communautaire. Les femmes y ont accès par l'intermédiaire de leur famille d'origine ou de leur famille d'accueil, généralement celle de leur mari. Cependant, la terre n'appartient pas aux individus, mais aux familles. Lorsqu'elles deviennent veuves ou divorcent, elles se retrouvent en grande difficulté (discussion avec une experte du système foncier tchadien, en ligne, décembre 2024).

Pour les femmes réfugiées, épouser un membre de la communauté hôte peut offrir un accès à la terre familiale. Ces mariages mixtes, qui sont relativement fréquents, sont particulièrement observés parmi les réfugiées arrivées en 2023 (Watson, Dnalbaye, et Nan-guer, 2018). Toutefois, leur succès dépend de la relation harmonieuse entre les communautés et soulève la question du risque d'incitation au mariage précoce, une pratique toujours courante dans la région malgré son interdiction dans la loi (FMI, 2024b).

Les femmes réfugiées veuves peuvent être confrontées à des normes sociales contraignantes limitant leurs possibilités de remariage. Dans les communautés de confession musulmane, la pratique du lévirat – remariage avec un membre de la famille du défunt – demeure courante (Gouvernement du Tchad, 2011). Celles qui la refusent peuvent être contraintes de vivre seules (*Immigration and Refugee Board of Canada*, 2015). Toutefois, peu de données permettent de mesurer l'ampleur de cette pratique parmi les groupes ethniques présents de part et d'autre de la frontière, comme les Zaghawa (ibid.). Il reste donc difficile d'évaluer si les femmes réfugiées peuvent effectivement se remarier librement, notamment avec un membre de la communauté hôte, ou si elles sont socialement tenues à l'écart.

4. FONCIER, RÉFUGIÉS ET FEMMES DANS LES OBJECTIFS CLIMATIQUES ET HUMANITAIRES DU TCHAD ET DE SES PARTENAIRES À L'EST

4.1 L'enjeu foncier dans les cadres de réponse aux déplacements liés à la crise au Soudan

Le cadre juridique tchadien relatif aux réfugiés s'est progressivement renforcé à travers l'adhésion à des conventions internationales et des réformes législatives internes. La protection des réfugiés a été renforcée par des dispositions constitutionnelles et la mise en place de la CNARR en 2011 pour gérer les problématiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans le pays (voir Tableau 3).

L'adoption de la loi sur l'asile au Tchad en décembre 2020, qui résulte des engagements pris par le pays lors du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019, renforce le cadre de protection sans discrimination (notamment de genre) des réfugiés et des demandeurs d'asile, garantissant ainsi le respect de plusieurs de leurs droits, dont celui d'accéder à la terre.¹³ L'article 24 de la loi sur l'asile garantit aux réfugiés un traitement aussi favorable que possible, au moins aussi favorable que celui accordé aux étrangers dans des circonstances similaires, en ce qui concerne l'acquisition et la location de terres. L'article 61 du décret de 2023, qui aborde spécifiquement l'intégration locale comme solution durable, stipule que le gouvernement accorde la priorité au droit des réfugiés d'accéder à la terre et de sécuriser les terres qui leur sont attribuées, afin de favoriser leur autosuffisance.

¹³ Avant 2020, les réfugiés avaient théoriquement le droit d'acheter des terres, mais les pratiques coutumières et les barrières administratives limitaient cet accès : en 2018-2019, seuls 4 % des ménages agricoles réfugiés possédaient une parcelle, contre 90 % des ménages tchadiens (Nguyen, Savadogo, et Tanaka 2023).

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DU TCHAD POUR L'INTÉGRATION ET LA PROTECTION DES REFUGIÉS

Année	Événement	Principaux développements
1951	Ratification de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés	Le Tchad devient partie à la Convention de 1951, garantissant des droits fondamentaux aux réfugiés, notamment la protection contre le retour forcé, l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement.
1969	Adoption de la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sur les réfugiés	Élargissement de la définition légale de « réfugié » pour inclure les personnes fuyant les violences généralisées, les conflits armés ou l'instabilité politique, renforçant les protections régionales contre le retour forcé.
1974	Entrée en vigueur de la Convention de l'OUA sur les réfugiés	Consolidation des obligations régionales en matière de protection des réfugiés, complétant la Convention de Genève de 1951 et renforçant les garanties juridiques.
1996	Constitution du Tchad (Article 45)	Inscription du droit d'asile dans le cadre constitutionnel, précisant que l'asile est accordé dans des conditions établies par la loi et interdisant l'extradition des réfugiés politiques.
2003	Début de la guerre au Darfour (Ouest du Soudan)	Augmentation du nombre de réfugiés soudanais au Tchad, passant de 12 729 à 110 000.
2011	Création de la CNARR	Mise en place d'un organe statutaire pour opérationnaliser les obligations du Tchad en vertu des cadres internationaux et régionaux sur les réfugiés, y compris la coordination avec le HCR.
Décembre 2019	Engagement lors du Forum mondial sur les réfugiés	Le Tchad s'engage publiquement à adopter une loi nationale complète sur l'asile pour renforcer les protections juridiques et promouvoir l'intégration des réfugiés.
2020	Adoption de la loi sur l'asile au Tchad (23 décembre)	Codification des protections juridiques nationales pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, leur garantissant des droits au travail formel, aux soins de santé, à l'éducation, à la propriété foncière et à la liberté de circulation.
Avril 2023	Nouvelle guerre civile au Soudan	Augmentation du nombre de réfugiés soudanais au Tchad, passant de 403 846 en 2022 à 923 323 en 2023.
	Signature du décret d'application de la loi d'asile	Dix jours après le début de la guerre civile, le gouvernement de transition signe un décret d'application de la loi d'asile, procédure essentielle pour rendre la loi opérationnelle et permettre sa mise en œuvre effective.

Source : les auteurs, à partir de données du HCR.

4.1.1 Le Plan National de Réponse (PNR) 2025-2027 pour l'Est (2024)

Le PNR du Tchad affiche une ambition importante : faire de l'accueil massif des réfugiés soudanais un vecteur de développement local durable. En misant sur l'amélioration des infrastructures (routes, énergie, eau, services sociaux de base), le plan vise à désenclaver les régions d'accueil et à poser les bases d'un tissu économique plus résilient (Gouvernement du Tchad, 2024d). Cette approche territorialisée représente un tournant important, en rupture avec des réponses antérieures davantage centrées sur l'urgence humanitaire.

Néanmoins, l'absence de cibles chiffrées dans le plan complique l'évaluation de ses résultats et de son efficacité, en particulier dans un contexte de crise où les ressources sont limitées. Si l'on comprend la difficulté de fixer des objectifs précis face à un afflux constant de réfugiés, l'intégration de quelques repères quantitatifs – par exemple sur l'insécurité alimentaire ou l'accès à la terre – aurait permis un meilleur suivi des actions annoncées, actuellement formulées de manière essentiellement qualitative.

Sur le plan social, le PNR marque des avancées en matière d'inclusion. Il prévoit, dans ses objectifs globaux, le soutien à l'économie locale à travers la création d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes. Ainsi, le Pilier 1 mentionne explicitement la promotion d'activités génératrices de revenus et de formations destinées aux femmes en vue de renforcer leur résilience. Le Pilier 3, quant à lui, souligne leur rôle dans la promotion du dialogue inclusif et dans les efforts de consolidation de la paix. Cependant, malgré ces éléments positifs, les enjeux de genre ne sont que partiellement abordés dans le PNR et les contraintes spécifiques des femmes n'occupent pas une place centrale dans le dispositif stratégique.

Le PNR souligne l'importance d'investir dans des infrastructures de base (routes, écoles, centres de santé, points d'eau, etc.) pour désenclaver les zones en crise et améliorer l'accès aux services essentiels. Il mobilise un large éventail d'acteurs – programme ResiTchad¹⁴, pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, communautés locales, réfugiés, autorités coutumières et forces de sécurité – mais ne mentionne pas le secteur privé, pourtant susceptible de jouer un rôle stratégique. En s'appuyant sur ses capacités techniques et sa logique de performance, le secteur privé pourrait contribuer à la réalisation efficace des projets, faciliter la mobilisation de financements via des partenariats public-privé, raccourcir les délais d'exécution, et renforcer l'impact économique local. Son absence du plan limite ainsi les leviers disponibles pour maximiser les résultats et la durabilité des investissements.

Enfin, l'absence de positionnement clair sur la gouvernance foncière constitue une faiblesse majeure. Dans un contexte où l'accès à la terre conditionne toute perspective d'autonomisation des réfugiés et des déplacés internes, ce silence limite la portée des efforts d'inclusion économique, en particulier dans les zones agricoles.

¹⁴ Le projet de Développement territorial et de résilience au Tchad (ResiTchad), lancé en 2024 pour une durée de quatre ans avec un financement de la Banque mondiale, prévoit des interventions dans l'Est (avec le Programme alimentaire mondial - PAM) et le Nord du Tchad (avec l'Organisation internationale pour les migrations - OIM). La première phase, axée sur la réhabilitation rapide d'infrastructures clés autour des camps (mobilité, eau, santé, éducation, environnement), doit s'achever en juin 2026. Une seconde phase visera à renforcer les capacités institutionnelles locales et nationales.

4.1.2 Les Plans régionaux d'intervention d'urgence pour les réfugiés au Soudan (Sudan RRRP) (2023, 2024 et 2025)

Face à l'afflux important de réfugiés dans les pays voisins du Soudan au printemps 2023, un premier plan de réponse régional inter-agences a été établi : le *Sudan Emergency Regional Refugee Response Plan* (Sudan RRRP). Depuis, deux autres RRRP Soudan ont été publiés pour les années 2024 (RRRP2) et 2025 (RRRP3).

Le deuxième plan RRRP (2024) marque une inflexion notable : le soutien à la résilience devient un objectif central, traduisant une volonté d'aller au-delà de l'aide d'urgence. Il promeut l'autosuffisance, l'accès aux services publics, l'inclusion économique des réfugiés et le développement de moyens de subsistance, aussi bien pour les populations déplacées que pour les communautés hôtes. Cette orientation tranche avec le premier RRRP, dans lequel la résilience était surtout abordée à travers le prisme de la coexistence pacifique, notamment via l'installation de camps selon un modèle de « villagisation ». Ce dernier vise à intégrer les réfugiés dans le tissu local plutôt qu'à les isoler dans des camps. En transformant progressivement les camps en villages, cette approche cherche à renforcer l'autonomie des réfugiés, à favoriser leur inclusion dans les communautés hôtes et à garantir un accès commun aux services de base comme la santé et l'éducation.

Cette évolution stratégique intervient dans un contexte de besoins croissants. Dès mai 2023, les structures d'accueil étaient saturées, avant même la publication du premier RRRP, rendant la réponse difficile à planifier (UNHCR, 2023). Le nombre d'arrivées a largement dépassé les prévisions initiales – de 100 000 en mai à plus de 484 000 fin 2023. Face à cette situation, les priorités des RRRP 2 et 3 se sont concentrées sur l'enregistrement, la relocalisation et la couverture des besoins de base, notamment alimentaires – comme en témoigne le doublement de la part budgétaire allouée à l'aide alimentaire entre 2023 et 2024.

4.1.3 La contrainte foncière au cœur des projets d'autonomisation

Plusieurs programmes et projets visent aujourd'hui à favoriser une autonomisation progressive des réfugiés et des communautés hôtes au Tchad, en facilitant leur accès à la terre et aux marchés. Ces initiatives sont mises en œuvre en partenariat avec le gouvernement tchadien et gérées conjointement par le HCR, le PAM et la CNARR. Il existe une forte interdépendance entre ces projets et programmes, tant dans leur séquençage que dans leurs chevauchements. Cette synergie renforce leur impact global sur la résilience des réfugiés et des communautés hôtes, en leur offrant un accès à des terres réhabilitées, aux marchés, aux services, aux infrastructures, et en les intégrant économiquement. Par ailleurs, le personnel interrogé rapporte l'existence de concertations locales entre les divers acteurs impliqués, assurant une coordination continue, malgré les changements ministériels.

En soutien à ces projets et programmes, le Tchad s'est engagé à allouer des terres aux réfugiés. Lors du forum mondial de Genève sur les réfugiés (13-15 décembre 2023), le Tchad s'est engagé à allouer 30 000 hectares de terres pour des activités agropastorales dans les zones d'accueil des réfugiés. En 2022, des négociations entre le HCR et le gouvernement tchadien avaient déjà permis d'obtenir 2 700 hectares de terres dans l'Est du Tchad pour les réfugiés, et entre 2020 et 2023, plus de 15 000 hectares de terres agricoles ont été mis à la disposition des réfugiés au Tchad à des fins d'exploitation, dans le cadre d'accords écrits ou verbaux d'une durée d'un à trois ans (UNHCR, 2024d). Les terres allouées aux réfugiés proviennent à la fois de l'État et de propriétaires locaux, qui les mettent généreusement à disposition dans le cadre de programmes de développement –souvent motivés par des liens historiques, ethniques et religieux (Agence Ecofin, 2023 ; UNHCR, 2024c).

Cependant, le nombre de terres réellement mis à disposition reste faible, malgré les efforts importants de toutes les parties. Les négociations impliquant les propriétaires fonciers, le gouvernement Tchadien et les acteurs humanitaires sont complexes et longues (discussion avec le HCR, mars 2025). Dans les cas où un accord est trouvé, les terres proposées ne remplissent pas toujours le cahier des charges nécessaire pour qu'elles soient retenues (trop dégradées, trop éloignées des habitations, superficie largement erronée, etc.).

Par exemple, en avril 2024, parmi les 17 500 hectares alloués par le gouvernement et les propriétaires terriens dans le cadre de l'initiative Haguina¹⁵, seulement 45 % ont été retenus, sur les 68 % évalués au départ (UNHCR, 2024c). Ces contraintes réduisent mécaniquement le nombre de bénéficiaires et soulignent le besoin d'investissements bien plus importants pour étendre l'impact de ces projets aux communautés hôtes et réfugiées. Pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'initiative Haguina de 100 000 hectares de terres évaluées, réhabilités et alloués aux réfugiés d'ici 2029, un financement de 380 millions de dollars serait nécessaire, soit 19 fois le financement obtenu en 2024. En l'état, ce levier reste donc très contraint.

4.1.4 Les contraintes financières limitant le soutien aux réfugiés

Le budget requis pour soutenir les réfugiés soudanais au Tchad pour la période allant de janvier à décembre 2025 (RRRP3) est de 701,2 millions de dollars. Celui qui était requis en 2024 dans le cadre du RRRP2 Soudan était de 630.3 millions de dollars, dont seulement 30% (soit 191.1 millions de dollars) avaient été financés en janvier 2025. Le faible financement des RRRP doit être mis en perspective avec celui des plans de réponse humanitaire (PRH) du Tchad, qui soutiennent à la fois les communautés hôtes et les réfugiés, et rencontrent les mêmes difficultés : seulement 46 % des financements nécessaires ont été reçus pour le HRP 2023, et 57 % pour 2024.

Les ressources budgétaires requises pour la mise en œuvre du PNR (plus d'1,6 millions de dollars américains) représentent plus de la moitié du budget global de l'État tchadien. Bien que le pays bénéficie du soutien de partenaires bilatéraux, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, le contexte international reste préoccupant. En particulier, la forte baisse de l'aide américaine suscite des inquiétudes quant à un éventuel alourdissement de la pression budgétaire. En l'absence de financements alternatifs suffisants, la situation économique pourrait se détériorer davantage. Le PNR souligne également une diminution des recettes fiscales et des transferts de fonds en provenance des Tchadiens vivant au Soudan, alors que les financements actuellement disponibles ne couvrent qu'environ 5 % des besoins estimés (Gouvernement du Tchad, 2024d).

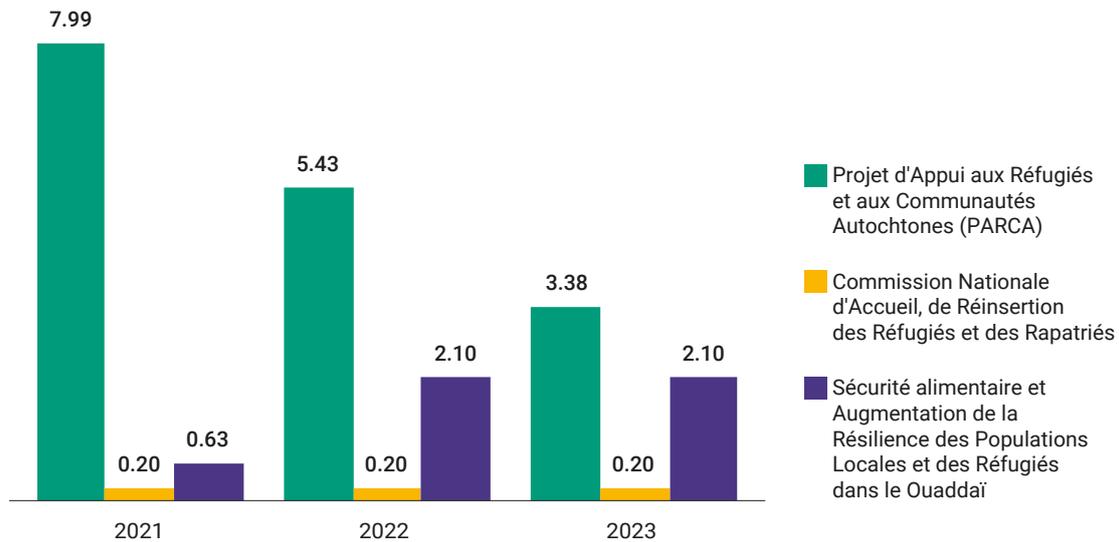
L'analyse du budget national alloué à la gestion des réfugiés révèle une baisse significative du financement entre 2019 et 2023 (voir Figure 2). Le budget gouvernemental alloué à la CNARR est resté stable à 200 millions de FCFA (0,32 million de dollars) entre 2021 et 2023. Cependant, la forte augmentation du nombre de réfugiés sans ajustement budgétaire a entraîné une baisse des fonds par réfugié, passant d'une valeur symbolique de 0,58\$ à 0,29\$ par tête sur la même période.¹⁶ Cette baisse des financements met en lumière les difficultés

¹⁵ L'initiative Haguina, portée par le PAM avec le gouvernement tchadien, le HCR et la GIZ, vise à restaurer 100 000 hectares de terres agricoles et pastorales en cinq ans au profit de 500 000 réfugiés et membres des communautés hôtes, avec un budget de 380 millions de dollars. Le processus repose sur l'identification, la cartographie et l'évaluation technique des terres, suivies de la signature d'accords fonciers formels et de conventions locales définissant les modalités de gestion durable.

¹⁶ Il s'agit de valeurs purement symboliques puisque les financements allant à la CNARR ne sont pas tous directement destinés à l'aide aux réfugiés (c.-à-d. salaires, bâtiments, équipements, etc.).

croissantes pour la CNARR de mener à bien ses engagements et sa dépendance financière envers les partenaires extérieurs, dont le HCR, l'Union européenne et la Banque mondiale. Néanmoins, même le financement du projet PARCA¹⁷ (qui se clôturera fin 2025), soutenu en grande partie par la Banque mondiale, a diminué de manière significative, passant de 8 milliards de FCFA en 2021 à 3,4 milliards de FCFA en 2023.

FIGURE 2 : BUDGET DU GOUVERNEMENT TCHADIEN ALLOUÉ A LA QUESTION DES REFUGIÉS, EN MILLIARDS DE FCFA (2021-2023)



Source : les auteurs, à partir des statistiques nationales (ministère des Finances et du Budget du Tchad)

4.2 L'inclusion des femmes et des réfugiés dans les cadres politiques nationaux relatifs à la résilience

4.2.1 Les principales stratégies relatives au climat (2017-2022) : Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (SNLCC), Contribution Déterminée au niveau national (CDN), Plan National d'Adaptation (PNA)

Lancé en 2017, le principal plan actuel de développement macro-socioéconomique pour le Tchad est la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » (gouvernement du Tchad, 2017a ; 2017b)¹⁸. Ce plan est complété par la SNLCC, qui identifie des mesures de résilience jusqu'en 2030 (gouvernement du Tchad, 2017c). L'élaboration des actions d'atténuation et d'adaptation, conformément aux cinq objectifs stratégiques de la SNLCC, a été faite par l'intermédiaire des contributions déterminées au niveau national mises à jour du pays de 2021 et de son premier PNA de 2022 (gouvernement du Tchad, 2021 ; 2022).

¹⁷ À la suite d'un projet pilote de filets sociaux (2017-2019), la Banque mondiale a mis en place le Programme de soutien aux réfugiés et communautés d'accueil (PARCA), initialement prévu pour la période 2019-2023, puis étendue au 31 décembre 2025. Piloté par la Cellule Filets Sociaux sous la tutelle du ministère de l'Économie, il comprend quatre composantes principales : (1) amélioration de l'accès aux services de base via des infrastructures alignées sur les plans sectoriels nationaux ; (2) transferts monétaires ciblés pour renforcer la résilience de 25 000 ménages réfugiés vulnérables ; (3) appui à la CNARR et aux systèmes de protection sociale ; et (4) appui technique et opérationnel.

¹⁸ Un nouveau Plan National de Développement est en cours de finalisation au Tchad. Il n'est pas étudié dans ce rapport.

Dans l'ensemble des documents stratégiques de politique climatique du Tchad, les défis liés à l'afflux de réfugiés sont mentionnés pour contextualiser la situation démographique et humanitaire du Tchad, mais aucun objectif ou cible spécifique et transversal (c.-à-d agissant sur les réfugiés parmi d'autres groupes sociaux) ne leur est explicitement dédié.

Par exemple, chacun des cinq¹⁹ objectifs de la SNLCC a théoriquement des implications pour la résilience des communautés (hôtes et réfugiées) d'ici 2030, mais : (1) le document n'articule explicitement cet effet qu'au travers de la promotion de pratiques d'agriculture dites intelligentes et réactives face au climat²⁰, (2) les réfugiés ne sont pas explicitement mentionnés comme bénéficiaires, et (3) les actions prioritaires en vertu de chaque objectif sont généralement de nature descriptive et n'offrent pas de cibles ou de mandats concrets pour les mettre en œuvre (Opitz-Stapleton et al., 2024).

L'écart entre l'importance accordée aux réfugiés dans les objectifs du PNA et les programmes et projets décrits révèle le rôle central des partenaires extérieurs dans l'exécution des projets de soutien aux réfugiés.

Bien que la question des réfugiés ne soit pas développée dans le PNA, le document référence plus de 39 projets liés au développement rural, à la résilience et aux changements climatiques et qui sont dédiés aux réfugiés, peu importe leur pays d'origine (gouvernement du Tchad, 2022). Ces projets et programmes sont soutenus par 11 principaux bailleurs bilatéraux (Allemagne, États Unis, France et Royaume Uni) et multilatéraux (la Banque mondiale, l'ECHO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, le HCR, le PAM, et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et représentent 32% des programmes qu'ils menaient en matière de soutien au développement rural, à la résilience et de réponse aux changements climatiques au moment de la rédaction du PNA en 2021. Il s'agit principalement d'assistance alimentaire et de soutien aux moyens de subsistance (transferts monétaires, distribution d'intrants, d'outils et de petit bétail).

4.2.2 La stratégie nationale genre et changements climatiques (SNGCC) (en cours d'élaboration)

L'objectif de la SNGCC est d'intégrer des objectifs d'égalité de genre dans les stratégies climatiques du Tchad en renforçant la coordination, les financements, la participation des groupes vulnérables, et en développant des outils pour mieux inclure le genre dans les actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (gouvernement du Tchad, 2024a).

Ce document de stratégie climatique est le premier au Tchad à considérer explicitement les réfugiés comme des groupes vulnérables prioritaires, au même titre que les femmes, enfants, jeunes, personnes en situation de handicap, malades, personnes âgées, peuples autochtones et déplacés. Dans son draft actuel, elle souligne l'importance de prendre en compte les vulnérabilités spécifiques de ces groupes dans les politiques et actions d'adaptation, précisant qu'ils ont été consultés lors de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation.

19 La SNLCC établit cinq objectifs stratégiques : (1) renforcer la résilience des systèmes agro-pastoraux et des zones urbaines, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité ; (2) réduire les émissions en alignement avec REDD+ et promouvoir les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'énergie solaire et éolienne, y compris pour l'usage domestique ; (3) améliorer la surveillance météorologique, climatique et épidémiologique, ainsi que les capacités d'alerte précoce ; (4), renforcer les capacités institutionnelles et techniques en matière de politiques climatiques, de planification, de mise en œuvre et d'apprentissage ; (5) faciliter l'accès et la mobilisation des financements climatiques (Gouvernement du Tchad, 2017c).

20 En effet, le renforcement de la résilience face à la variabilité et au changement climatiques des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques induirait une hausse de leur productivité et des revenus pour les populations, contribuant à leur sécurité alimentaire et à leur bien-être (gouvernement du Tchad, 2017c).

Cependant, aucun objectif spécifique n'est, à l'heure actuelle, dédié aux réfugiés. Dans son draft actuel, un seul de ses quatre objectifs inclus de manière transversale les réfugiés, en mettant l'accent sur leur besoin d'autonomisation par l'accès à des moyens financiers et matériels. Cette approche transversale rend difficile la détermination des bénéficiaires réels. Par exemple, parmi les activités prévues au titre de cet objectif figure l'accès facilité aux titres fonciers pour les femmes et les jeunes, via des programmes soutenant la sécurité foncière et réduisant les obstacles juridiques et sociaux à la propriété. Cependant, la description de cette activité et les indicateurs associés ne précisent pas si les réfugiés en bénéficieront, notamment en l'absence de mention de la CNARR parmi les acteurs impliqués.



Groupe de discussion avec des femmes, jeunes et adultes (16-40 ans) du camp de réfugiés de Touloun, Tchad.
© Camille Laville

5. PERCEPTIONS LOCALES DES ENJEUX DE L'ACCÈS À LA TERRE À TOULOUM, ABOU-TENGUÉ ET DJABAL

5.1 Résultats généraux

Cette section discute les résultats présentés dans le Tableau B2 de l'Annexe B. Lorsque cela est précisé, ils sont mis en perspective avec les échanges menés auprès des autorités locales, des communautés hôtes et des réfugiés.

5.1.1 Il y a un consensus sur les difficultés rencontrées par les femmes cheffes de ménage

Tous les groupes de répondants s'accordent à dire que les femmes réfugiées célibataires avec enfants à charge représentent le groupe le plus nombreux dans chacun des camps.

De manière moins claire, ce constat apparaît également dans les discussions avec les autorités locales qui affirment toutes que les femmes et les enfants sont les plus représentés dans les camps.

Les répondants ont des perceptions convergentes autour des difficultés accrues des femmes âgées isolées à accéder à la terre. En moyenne, les répondants ont classé le cas d'une femme réfugiée âgée, veuve, appartenant à une ethnie minoritaire, et arrivant seule dans le camp, comme rencontrant des difficultés « moyennes » à « fortes » pour accéder à la terre. Cette combinaison de caractéristiques – âge, isolement, statut ethnique – est particulièrement perçue comme source de difficulté par les femmes, les personnes âgées, et les membres des communautés hôtes, suggérant une convergence dans la reconnaissance des obstacles subis par ces groupes.

Ce constat n'a pas été aussi clair lors des entretiens avec les autorités locales. Si un consensus émerge sur le rôle essentiel des femmes réfugiées dans l'agriculture, elles soulignent que l'accès à la terre a été initialement garanti aux réfugiés et qu'aucun groupe social n'est particulièrement avantagé ou désavantagé dans cet accès. Ce décalage suggère que certains désavantages, comme l'isolement social ou l'absence de réseaux d'appui pour les femmes veuves et/ou isolées, ne sont pas nécessairement pris en compte dans les représentations officielles de l'accès à la terre. Il met également en lumière le fait que les autorités locales mobilisent souvent des catégories générales (« les réfugiés », « les hôtes », « les femmes », « les hommes ») sans distinguer les sous-groupes plus exposés aux barrières bien qu'ils soient sur-représentés dans les camps.

Le type d'accompagnant de la femme réfugiée joue un rôle central dans ses perspectives d'accès à la terre. Les résultats quantitatifs indiquent que, dans presque tous les sites, deux caractéristiques influencent fortement les barrières perçues concernant l'accès à la terre pour les femmes réfugiées : le type d'accompagnant, et dans une moindre mesure, leur âge.

Les principales opportunités d'accès à la terre pour les femmes réfugiées seules passent aujourd'hui par le travail des enfants dont elles ont la charge. Les femmes réfugiées jeunes ou accompagnées d'enfants âgés sont systématiquement mieux classées, c'est-à-dire perçues comme rencontrant moins d'obstacles. Ces résultats font écho à de nombreuses discussions qualitatives, dans lesquelles les enfants âgés sont décrits comme une main-d'œuvre agricole additionnelle, des acteurs économiques soutenant les revenus du ménage, ou encore une aide pour la garde des plus jeunes. Du point de vue des hôtes, leur présence rassure et constitue un gage de productivité, ce qui rend ces femmes plus "éligibles" aux contrats fonciers. Cela suggère un transfert de responsabilités économiques sur les enfants, un point d'attention critique pour les acteurs humanitaires et le gouvernement Tchadien en matière de protection des droits des enfants.

Cette perception est largement partagée et constitue une attente sociale que les répondants n'ont jamais remise en question. Ils ne l'ont jamais présentée comme un risque pour l'enfant. Le groupe de discussion mené à Djabal avec uniquement des jeunes hommes de moins de 18 ans a montré qu'ils étaient conscients de cette attente, qu'ils percevaient comme un devoir compte tenu de la vulnérabilité économique du ménage. A Abou-Tengué, les discussions ont aussi révélé que les répondants pensent qu'une femme réfugiée âgée et veuve aura plus de chances d'accéder à la terre si elle est accompagnée d'enfants âgés, bien qu'ils aient également souligné l'absence totale de terre disponible. Ce point, marginalement reflété dans les résultats quantitatifs, doit être mis en perspective avec le contexte de l'enquête, où la question de l'accès à la terre a été largement jugée caduque. Ainsi, plutôt que de refléter une véritable possibilité d'accès, les perceptions exprimées soulignent une attente sociale même dans un contexte où la question foncière semble obsolète.

Dans certains cas, la vulnérabilité perçue — par exemple, être une femme seule avec de jeunes enfants ou appartenir à une minorité — est présentée comme un atout pour accéder à la terre, en misant sur une solidarité supposée des communautés hôtes envers les réfugiés. À Abou-Tengué notamment, cette idée revient fréquemment : tous les groupes de la communauté hôte interrogés, à l'exception des jeunes hommes, affirment qu'une femme réfugiée considérée comme très vulnérable aurait plus de chances d'obtenir un lopin de terre, bien que les critères de cette vulnérabilité varient selon les interlocuteurs. L'idée que les minorités ethniques seraient privilégiées émerge aussi dans l'analyse quantitative, où appartenir à l'ethnie majoritaire est parfois perçu comme un désavantage.

Ce type de discours — relayé par certains acteurs humanitaires et membres des communautés hôtes — semble aussi refléter une vision valorisée de l'accueil passé, voire un idéal de solidarité intercommunautaire davantage affirmé que pratiqué. Dans les faits, les obstacles à l'accès à la terre mentionnés par les répondants tiennent moins à l'ethnicité qu'à des facteurs tels que l'isolement social, la charge familiale ou l'absence de relations locales. Beaucoup réfutent d'ailleurs l'idée que l'origine ethnique soit déterminante, soulignant au contraire le rôle central de la confiance et des réseaux personnels.

L'accès à la terre apparaît ainsi comme un processus relationnel autant qu'économique : la terre, ici, est un bien social, négocié dans un tissu d'interactions. Dans ce contexte, renforcer la cohésion entre réfugiés et hôtes ne constitue pas un complément aux solutions économiques, mais une condition préalable à leur efficacité. D'où l'importance d'investir dans les mécanismes de dialogue et de confiance, et de mieux comprendre les dynamiques locales qui façonnent ces relations.

5.1.2 La compréhension des difficultés d'accès à la terre est fragmentée

Dans les trois camps étudiés, l'accès à la terre repose sur la négociation de contrats entre réfugiés et communautés hôtes.²¹ La « compréhension commune » des questions foncières et la coexistence pacifique entre hôtes et réfugiés jouent donc un rôle clé dans l'accès à la terre. Cependant, l'étude révèle que la coexistence est fragile et que les perceptions sont influencées par des discours dominants qui invisibilisent les barrières spécifiques rencontrées par les réfugiés.

L'illusion d'une compréhension partagée entre hôtes et réfugiés masque des fractures silencieuses. Dans l'analyse quantitative, si les femmes, les personnes âgées et les membres des communautés hôtes semblent converger dans leurs perceptions des critères limitant l'accès à la terre, cette apparente cohérence ne résiste pas à une analyse plus fine. Les femmes réfugiées interrogées se distinguent nettement, remettant en question l'idée d'un consensus élargi entre groupes. Ce décalage suggère que les perceptions dominantes reflètent d'abord le point de vue des communautés hôtes, potentiellement influencées par les récits portés par les chefs de village, eux-mêmes garants des normes foncières locales. Ces récits peuvent aussi être relayés par des réfugiés installés depuis longtemps, contribuant ainsi à renforcer un cadre interprétatif local qui ne représente pas nécessairement l'expérience des femmes réfugiées récemment arrivées. Par exemple, Le mariage, qui n'induit pas forcément la présence de l'époux, n'apparaît pas comme une caractéristique significative pour la majorité des répondants, sauf pour les femmes réfugiées qui le jugent bénéfique. Cela suggère que les femmes réfugiées pourraient, en moyenne, surestimer l'importance du mariage pour accéder à la terre. Une autre explication est que leur perception reflète une compréhension plus fine des critères d'acceptabilité sociale et des leviers favorisant l'accès à la terre.

Toutefois, les données disponibles sur les perceptions des femmes réfugiées demeurent limitées. Cela invite à la prudence dans les comparaisons, et souligne la nécessité d'explorer davantage la diversité de leurs expériences, notamment en fonction de l'ancienneté de leur installation. Une telle approche permettrait de mieux saisir les lignes de fracture souvent invisibilisées dans les récits foncières locaux.

Les hommes expriment des points de vue très variés, révélant une faible reconnaissance des barrières spécifiques vécues par les femmes réfugiées. Dans l'analyse quantitative, aucune caractéristique particulière ne ressort de manière constante comme déterminante dans les réponses des hommes. Cette absence totale de consensus souligne combien les expériences d'exclusion foncière vécues par les femmes réfugiées restent en moyenne peu visibles dans les perceptions masculines. Les hommes hôtes – souvent propriétaires de terres – semblent avoir une perception différente de l'accès à la terre que les hommes réfugiés, qui n'en possèdent pas et ne sont généralement pas chargés de cultiver. Cette distinction dans les rôles économiques et sociaux liés à la terre pourrait expliquer la diversité des points de vue masculins et leur moindre sensibilité aux facteurs d'exclusion perçus par d'autres groupes.

Des récits dominants se retrouvent également dans les discours des autorités locales. Si tous s'accordent sur la vulnérabilité des réfugiés et la pression croissante sur les ressources naturelles, les autorités administratives tendent à souligner les cadres juridiques existants et les opportunités économiques, tandis que les chefs traditionnels expriment plus directement

21 Aucun programme officiel de distribution de terres par le gouvernement tchadien ou ses partenaires humanitaires n'a été mentionné par les acteurs et communautés interrogés, et rien ne suggère que de telles initiatives soient en cours dans les trois zones étudiées.

leurs inquiétudes face à la raréfaction des terres et aux risques de conflits. Ces divergences reflètent des positionnements institutionnels distincts : les premiers mettent en avant les politiques publiques, les seconds s’ancrent dans la gestion coutumière quotidienne du foncier.

À Touloum, par exemple, le Sous-préfet insiste sur la paix relative depuis 2003, tandis que le Chef de canton appelle à formaliser la gestion des ressources naturelles. À Djabal, le Secrétaire général du gouvernorat et le Sultan de Dar Sila reconnaissent ensemble la forte vulnérabilité des réfugiés, mais divergent sur l’ampleur des tensions. À Abou-Tengué, les récits se fragmentent davantage : les autorités administratives minimisent les obstacles à l’accès à la terre, là où les chefs locaux évoquent la réticence des communautés hôtes à céder leurs terres, en particulier à de jeunes femmes perçues comme peu expérimentées.

Les discussions ont révélé la fragilité de la coexistence entre les communautés hôtes et les réfugiés, souvent maintenue par les chefs communautaires. Un écart notable existe entre le discours des chefs, qui prônent une coexistence pacifique, et celui des membres des communautés hôtes, qui expriment fréquemment des critiques envers les réfugiés. Un sentiment d’injustice lié à la répartition de l’aide se dégage fréquemment dans les discours des hôtes. Si cette posture peut avoir une dimension stratégique pour obtenir davantage de soutien, l’étude met aussi en évidence des tensions concrètes, soutenues par un rapport récent d’OXFAM (2023) et les témoignages des chefs coutumiers. Ces tensions incluent la rareté des terres, du bois de chauffe et de l’eau, souvent perçue comme une conséquence de l’arrivée des réfugiés, et la réduction de l’aide alimentaire en raison du processus de villagisation, engendrant incompréhension et frustration. Certains accusent notamment les réfugiés d’épuiser les nappes phréatiques, mais il est difficile de vérifier ces liens de causalité : d’autres facteurs, comme l’irrigation agricole intensive, pourraient aussi jouer un rôle. Ces perceptions, fondées ou non, nourrissent les tensions et révèlent l’importance d’une communication claire sur les critères d’aide et les évolutions des dispositifs, tels que la villagisation.

5.1.3 La confusion entre accès et utilisation des terres est source de tensions entre communautés

Les réfugiés expriment souvent l’idée que les communautés hôtes monopolisent les terres, sans comprendre les critères selon lesquels une parcelle est cédée ou refusée. Leurs attentes se concentrent davantage sur l’usage de la terre (ce qu’ils peuvent y faire), tandis que les hôtes encadrent la discussion en termes d’accès (qui peut obtenir une parcelle), ce qui alimente les malentendus. De leur côté, les hôtes évoquent une logique du « premier arrivé, premier servi », tout en insistant sur leur propre vulnérabilité et le fait qu’ils contribuent en outils et en intrants, ce qui justifierait à leurs yeux certains déséquilibres. Ces récits traduisent davantage la vulnérabilité des deux groupes, l’importance pour chacun d’accéder à la terre, et la connaissance par les chefs des communautés hôtes des droits d’accès à la terre des réfugiés, que les réelles modalités d’accès en vigueur localement. Les points de désaccord et d’incompréhensions sont néanmoins réels.

Les attentes non alignées entre les deux parties – notamment en matière d’apports matériels ou d’efforts de réhabilitation – nourrissent des incompréhensions persistantes. Certains réfugiés déclarent avoir été lésés dans les accords, évoquant un non-respect des clauses ou un sentiment d’avoir été trompés. Ils signalent des cas de non-paiement pour des travaux agricoles et de non-respect des accords (par exemple, des terres reprises après avoir été cédées). Cette précarité est aggravée par l’absence de rétribution pour des services essentiels comme la réhabilitation des terres, dans un contexte où la variabilité climatique rend les récoltes incertaines. Certains réfugiés acceptent même de travailler sans compensation

afin de sécuriser un accès à la terre l'année suivante. L'interdiction du maraîchage ou du jardinage sur les terres louées constitue une autre source de confusion et de griefs pour eux quant aux raisons de cette interdiction malgré les sources de revenus que ces activités pourraient générer. Enfin, à Djabal, la dégradation des champs par le passage des animaux est parfois perçue comme un acte délibéré de la part des hôtes affectant les terres attribuées aux réfugiés, et soulignant les tensions intercommunautaires.

Les perceptions sur le partage des récoltes divergent dans les contrats de métayage. Les hommes âgés des communautés hôtes évoquent un partage à parts égales (50/50), alors que les réfugiés estiment ne recevoir qu'un tiers. De leur côté, les femmes hôtes justifient leur part plus importante par leur propre vulnérabilité et par le fait qu'elles fournissent les outils et les semences. Les discussions ont aussi mis en évidence un angle souvent négligé : la prise en charge des jeunes enfants réfugiés, qui n'est pas intégrée dans les modalités des contrats (par exemple, plus d'enfants ne signifie pas nécessairement plus de récoltes). Ces divergences d'interprétation traduisent des incompréhensions profondes, rendant difficile l'identification des pratiques réellement en vigueur.

5.2 Barrières genrées locales à l'accès à la terre

5.2.1 L'époux comme levier d'accès foncier par le métayage à Touloum

Cette section discute des résultats quantitatifs et des discussions menées à Touloum (voir Tableaux B3 et B4 de l'Annexe B).

À Touloum, l'accès à la terre passe surtout par le métayage ; comme hôtes et réfugiés partagent les récoltes, le choix du partenaire est clé, et les accords peuvent être plus ou moins avantageux pour chacun de ces groupes vulnérables.

Les échanges et les résultats quantitatifs ont révélé des perceptions très divergentes entre groupes sur les facteurs influençant l'accès à la terre. C'est la seule zone où les différences de réponses apparaissent fortement influencées par les caractéristiques des répondants (genre, âge, communauté hôte ou réfugiée). Ces résultats hétérogènes reflètent bien les observations et échanges sur le terrain qui ont révélés de nombreux désaccords intercommunautaires.

L'analyse quantitative montre que les réfugiés voient davantage la présence de l'époux comme bénéfique que les hôtes. Elle suggère également que les différences d'âges modifient les perceptions autour de la présence de l'époux, et plus largement du mariage. Cette perception est largement revenue dans les discussions avec les femmes réfugiées âgées et veuves, qui évoquent leur statut comme un facteur de précarité, notamment face à des contrats fonciers non respectés par les hôtes. Elle est revenue de manière plus marginale chez les femmes réfugiées jeunes.

Cette tendance reflète des normes de genre profondément ancrées autour du rôle du mari dans les structures de négociation. Selon les femmes réfugiées jeunes et âgées, une femme mariée ou accompagnée de son époux bénéficie d'un poids social plus important, ce qui lui conférerait une position de force dans la négociation pour accéder à la terre. Bien que ce point reste difficile à confirmer, le relatif consensus autour du mariage observé dans les données quantitatives laisse penser que le statut de femme mariée joue un rôle favorable dans les négociations foncières.

5.2.2 Reconnaître les logiques d'exclusion générées des contrats de location à Djabal

Cette section discute des résultats quantitatifs et des discussions menées à Djabal (voir Tableau B5 de l'Annexe B).

A Djabal, l'accès à la terre se fait majoritairement via des contrats de location négociés avec les chefs de communauté hôtes, puis validés et signés devant le Sultan. Bien que les hôtes assurent ne pratiquer aucune discrimination dans l'attribution de ces contrats, les échanges qualitatifs et les données quantitatives indiquent que la situation familiale des femmes réfugiées – en particulier l'absence de conjoint et la présence d'enfants en bas âge – constitue un obstacle indirect mais déterminant. Cette configuration pousse nombre d'entre elles à renoncer d'emblée à solliciter l'accès à la terre, anticipant que leurs responsabilités familiales rendraient difficile la mise en culture des parcelles louées. Ces femmes se redirigent vers d'autres stratégies de subsistance, souvent plus précaires, comme la fabrication de briques ou le petit commerce. Ces activités sont non seulement physiquement éprouvantes – certaines femmes évoquent être devenues partiellement handicapées à cause du travail manuel – mais elles sont également exposées à des risques économiques croissants, en particulier dans un contexte d'inflation.

Le nombre et l'âge des enfants à charge est une barrière indirecte majeure en raison de l'éloignement des terres. A Djabal, un point de consensus important apparaît dans l'analyse quantitative parmi tous les répondants concernant l'âge des enfants qui accompagnent la femme réfugiée mariée. Entre une femme mariée arrivant avec des enfants jeunes et une autre arrivant avec des enfants âgés, celle arrivant avec des enfants en bas âges aura nettement plus de difficultés à accéder à la terre. Celle arrivant avec des enfants âgés aura aussi nettement plus de chance d'être classé en situation de difficulté d'accès moyenne plutôt qu'élevée.

Les participants ont souvent affirmé que la présence d'enfants en bas âge complique la possibilité pour une femme d'exploiter une parcelle en raison des contraintes liées à la garde des enfants et à l'éloignement pendant la saison de culture. Sans moyen de transport adéquat (âne, cheval), elles peinent à se déplacer avec leurs enfants et ne peuvent pas toujours les laisser dans le camp, ce qui les amène souvent à renoncer à l'accès à la terre. À l'inverse, les femmes accompagnées d'enfants plus âgés peuvent s'appuyer sur leur aide pour le ménage (e.g., garde d'enfants) et leur contribution aux activités agricoles ou à d'autres activités économiques, leur permettant ainsi de surmonter plus facilement ces obstacles.

L'absence d'un garant familial masculin est une barrière stricte à l'établissement d'un contrat de location. Pour les hommes âgés de la communauté hôte, l'accès à la terre est conditionné par la présence d'un garant ou d'un représentant légal masculin fiable. Autrement dit, toute personne réfugiée souhaitant louer une terre doit impérativement présenter un garant (comme un chef de tribu, un mari, un père, etc.). En l'absence d'un tel garant, le refus est catégorique. De même, si le garant disparaît, le contrat est caduc. Cette pratique vise à maintenir la cohésion sociale entre les deux communautés et à prévenir les conflits. Elle pourrait également s'expliquer par la hiérarchisation de la société, où les chefs de village et de tribu jouent un rôle central dans la régulation des relations et des accords. En revanche, les personnes âgées réfugiées n'ont pas évoqué la nécessité d'un garant, mais ont plutôt lié l'accès à la terre à des considérations financières.

La santé mentale est une barrière indirecte car elle conditionne la relation de confiance entre le propriétaire terrien et le locataire. Les hommes âgés de la communauté hôte ont souligné l'importance de la confiance dans l'établissement des contrats. Bien que cette relation ne remplace pas la présence d'un garant, elle joue un rôle important dans l'accès à la terre. Par ailleurs, tant les communautés hôtes que les réfugiées s'accordent sur le poids psychologique que représente l'absence de nouvelles du mari, soulignant qu'il s'agit d'une des principales barrières à l'accès à la terre. Les répondants ont indiqué que l'incertitude affecte profondément la tranquillité d'esprit des femmes et peut nuire à leur capacité à rechercher de la terre. Pour les femmes réfugiées, cela constitue une barrière psychosociale majeure, alimentée par les traumatismes et les inquiétudes. De leur côté, les communautés hôtes constatent que ces traumatismes peuvent entraver la création de relations de confiance. Un membre du personnel médical humanitaire dans la région a partagé ce constat. Toutefois, un point positif est que les femmes réfugiées apprécient le soutien psychologique disponible dans le camp, qu'elles jugent utile.

5.2.3 L'exclusion des femmes hôtes des négociations foncières reste peu interrogée

Cette section repose sur des entretiens menés avec des femmes des communautés hôtes à Touloum, où la pauvreté a été perçue comme particulièrement marquée. Les discussions ont notamment révélé des tensions, le chef du village exprimant des frustrations face à l'inaction des ONG nationales et internationales envers la communauté locale. D'autres points sont ressortis lors des discussions à Abou-Tengué et sont également mentionnés.

Les femmes hôtes qui cultivent la terre se sentent parfois lésées par le système de négociation des terres entre hôtes et réfugiés, une réalité souvent minimisée par les hommes. Alors que ces derniers mettent en avant des défis comme l'accès à l'eau ou à l'éducation, les femmes dénoncent des inégalités plus directes, notamment dans la répartition des compensations. Lorsque leurs terres sont occupées par le camp, elles expriment un fort sentiment d'injustice face aux décisions des autorités et des acteurs humanitaires. Un exemple marquant illustre cette frustration : une femme s'est battue pour obtenir une compensation, mais son mari l'a ensuite confisquée, annulant ainsi ses efforts. Ce type de situation renforce le sentiment d'exclusion des femmes hôtes dans la gestion des ressources et des compensations.

Cette exclusion limite leur capacité à soutenir les femmes réfugiées de leur propre cercle familial. Certaines femmes ont également indiqué qu'elles ne pouvaient pas partager leur terre familiale avec des parentes réfugiées soudanaises sans mari, en raison de la taille insuffisante de leurs parcelles. Le nombre d'enfants à charge, notamment ceux confiés par des proches restés au Soudan, accentue leurs difficultés à subvenir aux besoins alimentaires du ménage.

À Abou-Tengué, en revanche, ces revendications ne sont pas ressorties des discussions avec les femmes hôtes, malgré la rareté importante des terres agricoles. Néanmoins, plusieurs groupes ont exprimé un regret latent face à l'ampleur de l'espace désormais occupé par les habitations des réfugiés, et à la durée inattendue de leur séjour. Faute d'éléments clairs sur les modalités initiales de l'accord foncier, il est difficile d'évaluer si les griefs actuels relèvent d'un défaut de consultation, d'une incompréhension des implications à long terme, ou d'une réévaluation ex post des coûts. Mais ces témoignages rappellent qu'un accord foncier peut être réversible dans les perceptions locales, et que l'absence de consultation inclusive – en particulier des femmes – fragilise la durabilité des arrangements de cohabitation.

6. DISCUSSION

Le gouvernement tchadien fait preuve d'un engagement croissant pour renforcer la résilience et l'autonomisation des réfugiés à l'Est du pays, notamment à travers des partenariats avec les acteurs humanitaires et des initiatives de dons de terres. Toutefois, l'absence d'objectifs clairs et harmonisés en matière d'accès à la terre des femmes réfugiées – à l'intersection des enjeux fonciers, de genre, et d'adaptation climatique – freine les effets de ces efforts. Malgré des textes garantissant un accès inclusif à la terre, cette question reste marginale dans les stratégies nationales concernant les réfugiés comme dans les plans climatiques, limitant leur portée dans un contexte de déplacements massifs et de pressions budgétaires croissantes. Cette lacune prive les partenaires d'un cadre cohérent pour agir au-delà de l'urgence et contrarie les dynamiques locales de résilience. Or, bien que de nombreuses femmes réfugiées parviennent à accéder à la terre, cet accès reste souvent informel, précaire ou dépendant d'arrangements locaux, faute de dispositifs pensés pour répondre à leurs besoins spécifiques. Cette insécurité limite leur capacité à investir dans des moyens de subsistance durables, ce qui affaiblit, plus largement, les efforts collectifs d'adaptation et de résilience à long terme. Les avancées enregistrées, comme l'élaboration du SNGCC, gagneraient à intégrer explicitement les enjeux fonciers et de migration, pour que les ambitions nationales de résilience ne laissent pas à l'écart les populations réfugiées qui, pour beaucoup, construisent leur avenir dans ces territoires depuis plus de quinze ans.

Très peu de réfugiés possèdent une terre agricole et la majorité d'entre eux y ont accès via des contrats de location ou de métayage d'une durée d'environ un an et dépendant de la bonne entente intercommunautaire (Touloum, Djabal). La quantité de terres allouée pour cinq ans par le gouvernement du Tchad et de ses partenaires reste également insuffisante par rapport aux besoins et impliquent des négociations complexes qui n'aboutissent pas toujours. Dans certains cas, il n'y a tout simplement pas de terres auxquels les réfugiés peuvent accéder, soit parce que les camps ont été établis sur les terres agricoles des hôtes (Abou-Tengué), soit parce que le prix de location où la distance des terres disponibles sont prohibitifs (Abou-Tengué et Djabal).

La vulnérabilité économique des femmes réfugiées soudanaises, renforcée par des normes sociales genrées, freine leur accès à la terre – une difficulté largement reconnue par les communautés hôtes et réfugiées, mais rarement prise en compte par les autorités locales. Les principaux obstacles perçus par les hôtes et réfugiés sont liés à l'isolement des cheffes de ménage et à leur charge familiale, surtout lorsque les terres sont éloignées : nombre d'enfants jeunes à charge, handicap d'un membre du ménage et maternité. L'absence de nouvelles de l'époux resté au Soudan est perçue comme une contrainte supplémentaire pour les réfugiées récemment arrivées. À l'inverse, la jeunesse et le soutien de la famille proche, notamment des adolescents, sont perçus comme des avantages clés.

Lorsque l'accès à la terre devient un enjeu économique ou politique – comme dans les efforts de cohabitation pacifique –, les inégalités de genre s'accroissent et échappent souvent à l'attention des programmes. À Djabal, un garant masculin est indispensable pour louer une parcelle auprès des hôtes, ce qui pénalise la majorité des femmes réfugiées, souvent cheffes de ménage seules avec des enfants à charge. À Touloum, des femmes ont également exprimé leur frustration d'être exclues par les hommes du village des discussions

et compensations sur les terres attribuées à la construction des camps. Ces dynamiques illustrent les risques liés à la marchandisation des terres pour les femmes, qui se voient parfois exclues des décisions foncières, notamment lorsqu'il y a d'importants enjeux économiques et politiques (c.-à-d. la cohabitation pacifique).

La confusion entre accès et utilisation des terres est une source de tensions entre communautés, fragilisant la coexistence pacifique et les programmes de villagisation.

Depuis le début des années 2000, les communautés hôtes ont fait preuve d'une grande générosité dans l'accueil des réfugiés, mais cette coexistence s'effrite. La vulnérabilité économique des deux communautés mène à des incompréhensions liées au non-respect des contrats ou à des attentes non alignées entre les deux parties : apports d'outils et de semences et reconnaissance des efforts de réhabilitation par les réfugiés, partage des récoltes dans les contrats de métayage. Ces malentendus suscitent des ressentiments, certains réfugiés estimant avoir été trompés et que les clauses des accords n'ont pas été respectées.

Des discours à charge contre les réfugiés émergent au sein des communautés hôtes, alimentés par la pression démographique sur les ressources (terre, eau, bois) et un sentiment d'être ignorés par les initiatives d'aide humanitaire. Certaines communautés estiment être délaissées, tandis que d'autres dénoncent leur dépendance à des services installés dans les camps implantés sur leur territoire, sans pouvoir de décision ni contrôle. L'arrivée massive de réfugiés soudanais depuis 2023 a exacerbé ces tensions, dans un contexte de saturation des infrastructures et de concurrence pour les ressources naturelles – notamment l'eau. Certains habitants associent désormais la baisse des nappes phréatiques à la présence prolongée des réfugiés. D'autres, confrontés à l'absence d'eau lorsqu'ils actionnent les pompes, mettent en doute la qualité des installations dont ils ont bénéficié, et réclament de nouvelles infrastructures. Si nous n'avons pas pu vérifier la véracité de ces affirmations, elles témoignent clairement d'un sentiment croissant d'injustice et d'un climat de défiance vis-à-vis des interventions passées. Ces tensions, souvent minimisées par les autorités administratives, sont de plus en plus mises en lumière par les autorités coutumières et les acteurs humanitaires.

La question foncière ne peut être cantonnée à un objectif sectoriel ou à certains types de projets : elle constitue un enjeu transversal, central à toute forme de soutien dans ces régions. Ne pas l'intégrer revient à négliger les réalités historiques, économiques et sociales qui structurent les relations et l'accès aux ressources. Répondre à la croissance des besoins exprimés – notamment en outils et semences, très demandés par les populations – sans cette vision d'ensemble expose à des effets bien documentés : distributions inadaptées aux calendriers agricoles, renforcement de la dépendance, perturbations des marchés locaux.²²

Les leçons de 2023 montrent que sans anticipation, le gouvernement tchadien et ses partenaires risquent à nouveau d'être pris de court face à l'afflux de réfugiés, surtout compte tenu de la baisse des financements humanitaires. S'ils ont développé des pipelines de projets visant à l'autonomisation des réfugiés, il est essentiel d'y intégrer une réflexion approfondie qui s'appuie à la fois sur une lecture historique des interventions passées et sur la priorisation des zones d'intervention futures. Cette étude participe à cette réflexion en montrant que des zones connaissent une dépendance structurelle à l'aide humanitaire car les réfugiés y sont empêchés d'accéder à la terre : soit directement, par absence totale de terres disponibles ; soit indirectement, notamment du fait de barrières genrées et du coût prohibitif des terres.

22 Voir Wiggins et al. (2021) : https://www.sparc-knowledge.org/sites/default/files/documents/resources/sparc-rapid-evidence-review-may-2021_livelihoods-and-markets-in-protracted-conflict_a-review-of-evidence-and-practice.pdf

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude, menée à Djabal (Sila), Touloum (Wadi Fira) et Abou-Tengué (Ouaddaï), explore les enjeux structurels ainsi que les perceptions locales relatives à l'accès à la terre. Bien que les résultats obtenus ne soient pas représentatifs de l'ensemble de l'Est du Tchad, ils mettent en évidence l'influence des dynamiques intersectionnelles sur ces perceptions et la forte hétérogénéité spatiale des défis économiques, fonciers et environnementaux. En particulier, le genre et le statut de réfugié ne suffisent pas à expliquer qui peut ou non accéder à la terre. Les recommandations qu'elle apporte visent à informer et soutenir la coordination de la politique nationale et des programmes de soutien durable aux communautés hôtes et réfugiées, particulièrement par l'accès à la terre.

L'étude révèle que l'accès à la terre dans l'Est du Tchad est marqué par une forte pression foncière, des dynamiques de vulnérabilité et des transformations économiques locales. À Touloum, le métayage est le principal moyen d'accès à la terre dans un contexte de forte pression foncière et de vulnérabilité, exacerbant les désaccords entre communautés hôtes et réfugiées. À Djabal, l'inflation et la marchandisation des terres agricoles rendent l'accès à la terre plus difficile, avec la location comme option principale. À Abou-Tengué, la forte pression démographique crée une situation où il n'y a tout simplement pas de terres disponibles, faisant regretter aux hôtes d'avoir accepté l'installation des réfugiés sur leurs terres agricoles.

Lorsque des terres sont disponibles, les femmes réfugiées soudanaises se heurtent à des barrières d'accès liées à leur vulnérabilité économique et des normes genrées, que ce soit pour la location ou le métayage des terres. Les femmes seules, en particulier celles avec de jeunes enfants à charge, sont souvent perçues comme les plus désavantagées en raison des défis liés à la gestion du ménage et à leur isolement. Selon les répondants, le soutien familial, notamment celui des adolescents, pourrait améliorer leurs chances d'accéder à des contrats fonciers, ce qui met en lumière le fardeau économique et domestique lourd porté souvent par les enfants. Ces cas de femmes sont loin d'être isolés et sont majoritaires dans les trois camps étudiés.

Face à l'instabilité persistante au Soudan et à la probabilité de nouvelles arrivées de réfugiés, les besoins humanitaires dans l'Est du Tchad continueront de croître, rendant indispensable un appui mieux structuré pour les réfugiés et les communautés hôtes. Toutefois, dans un contexte de baisse continue des financements humanitaires, il est peu réaliste de compter sur une augmentation substantielle des ressources. Cela implique, pour le gouvernement tchadien comme pour ses partenaires, de revoir les priorités et de mieux orienter les financements existants vers des approches plus durables et ciblées. Bien qu'un soutien accru pour l'accès à la terre des réfugiés reste nécessaire, les cinq prochaines années appellent avant tout à une utilisation plus stratégique des ressources disponibles, en privilégiant des interventions à faible coût mais à fort impact sur l'autonomisation économique et la cohésion sociale.

7.1 Recommandations

- 1. Renforcer l'intégration des communautés hôtes et réfugiées dans les stratégies nationales pour le climat du Tchad** : faire de l'accès à la terre une priorité pour la résilience et l'intégration durable ; inclure une réflexion sur le partage des compensations et leurs effets sur les transactions foncières impliquant les réfugiés.
- 2. Mieux intégrer les enjeux de genre et fonciers dans les politiques de soutien aux communautés de l'Est** : tenir compte des formes d'exclusion liées à la composition des ménages (enfants, handicap, veuvage) et aux contraintes spécifiques des femmes seules ; sensibiliser les autorités locales ; lever les freins juridiques avec des dispositifs adaptés aux réalités genrées (cas des garants masculins).
- 3. Pour les acteurs du développement et le gouvernement, soutenir l'accès aux semences et aux outils agricoles dans les communautés réfugiées et hôtes, tout en étant sensible au genre et au contexte socio-économique local** : évaluer les impacts des distributions passées sur la résilience et les tensions intercommunautaires ; soutenir les systèmes d'approvisionnement et de stockage locaux ; renforcer les systèmes d'acheminement par des partenariats public-privé et une meilleure coordination régionale (CEMAC, IGAD) pour limiter les ruptures.
- 4. Pour les acteurs humanitaires impliqués dans des initiatives de don de terres réhabilitées (par ex. Haguina), prioriser les zones où la rareté des terres est structurelle**, en particulier les zones où les camps sont installés dans les champs des communautés hôtes (absence de terres) et les zones péri-urbaines fortement impactées par la marchandisation des terres (coût prohibitif de l'accès à la terre).
- 5. Pour le gouvernement tchadien et ses partenaires humanitaires, réaliser une évaluation conjointe de l'état des routes et des systèmes d'accès à l'eau dans et autour des camps, en incluant les communautés hôtes** : RésiTchad a permis certaines améliorations, mais tous les camps ne sont pas couverts ; ce diagnostic permettrait d'identifier les inégalités d'accès, d'élargir la couverture des interventions, d'intégrer les besoins locaux dans la planification nationale et de limiter les tensions autour des ressources.

RÉFÉRENCES

- ACF – Action contre la faim, 2023. La crise au Tchad s'aggrave pour les réfugiés soudanais et les communautés d'accueil (<https://actionagainsthunger.ca/fr/story/growing-crisis-in-chad-sudan-refugees-host-communities/>).
- Agence Ecofin 2023. Tchad : le partage du foncier agricole avec des réfugiés tourne à la success story (<https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1309-40827-tchad-le-partage-du-foncier-agricole-avec-des-refugies-tourne-a-la-success-story>).
- AP News – Associated Press News, 2024. They fled war in Sudan. Now, women in refugee camps say they're being forced to have sex to survive (<https://apnews.com/article/chad-sudan-war-refugees-sexual-exploitation-49b3d344da3573d4abe06bb7c3be965e>).
- Atzmüller, C., et Steiner, P. M. (2010). Experimental vignette studies in survey research. *Methodology*.
- Banque de France, 2022. Les monographies économiques -Tchad (https://www.banque-france.fr/system/files/2023-11/CEMAC_Tchad_2022.pdf).
- Banque mondiale, 2021. *Chad Poverty Assessment. Investing in rural income growth, human capital, and resilience to support sustainable poverty reduction*. Washington : Banque mondiale (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/642041633397593711/pdf/Chad-Poverty-Assessment-Investing-in-Rural-Income-Growth-Human-Capital-and-Resilience-to-Support-Sustainable-Poverty-Reduction.pdf>).
- Banque mondiale, 2024. Note sur la Situation Economique, Avril 2024 - Tchad Chapitre spécial Accueillir les réfugiés de manière inclusive. Washington : Banque mondiale (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099062524135542846/pdf/P500480-b81a0d97-db63-4eb6-be6f-07c790eff5e5.pdf>).
- Broudic, C., Wai, N., Abakar, M. A. et Michiels, D., 2019. Adaptation aux Changements climatiques et Renforcement de la Résilience au Tchad. Diagnostic et Perspectives. Rapport technique de BRACED. Paris : l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement.
- CILSS – Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel, 2017. Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel. Septembre. (https://www.insah.org/doc/CILSS_CadreStrategique_Eau_agricole_au_Sahel.pdf).
- Conférence épiscopale du Tchad, 2019. *Etude du phénomène de l'accaparement des terres en zone soudanienne du Tchad*. Noyau de réflexion sur l'accaparement des terres au Tchad, document interne. (http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/2019-03_Rapport_Final_Djinodji.pdf).
- Croix-Rouge Tchad et UNHCR, 2024. Projet 21 Tchad : Dashboard Monitoring de Protection [Est] (novembre 2024). (<https://reliefweb.int/report/chad/projet-21-tchad-dashboard-monitoring-de-protection-est-novembre-2024>).
- Croix-Rouge Tchad et UNHCR, 2025. Projet 21 - Chad: Sudanese emergency - Protection situation of new arrivals (from January 1 to December 31, 2024). (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/113942>).
- Doutoum, M., A., 1982. La colonisation française et la question musulmane au Tchad. Exemple du sultanat du Ouaddaï (1895-1946). Thèse, Paris, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV).
- FEWS NET – Famine Early Warning Systems Network, 2021. Chad – Livelihood Zones (https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/TD_Livelihoods-2021.pdf).
- FMI – Fonds monétaire international, 2024a. Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2024 au titre de l'article IV avec le Tchad [Communiqué de presse n° 24/457]. (<https://www.imf.org/fr/News/Articles/2024/12/09/pr-24457-chad-imf-executive-board-concludes-2024-article-iv-consultation>).
- FMI, 2024b. Assessing the Macro-Criticality of Gender Gaps in Chad1. *IMF Staff Country Reports*, 2024(336), A004. (<https://doi.org/10.5089/9798400295249.002>).
- Gagné, M., 2023, *Tchad - Contexte et Gouvernance Foncière*. Land Portal. (<https://landportal.org/fr/book/narratives/2023/tchad>).
- Global Protection Cluster, 2023. Analyse de Protection. L'Impact de la nouvelle crise soudanaise sur l'environnement de protection. Global Protection Cluster Chad. (https://globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2023-12/pau_chad_november_2023.pdf).
- Gondeu, L., 2021. « L'historicité des insurrections islamistes dans le Bassin du Lac Tchad : entre mobilité et permanence (en République du Tchad) ». *Série A : Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, p-ISSN 2304-1056/ e-ISSN 2707-6830, Université de Moundou, Vol. 8(2), pp. 119-141.
- Gouvernement du Tchad. 2009. Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2). Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, Ministère de l'Economie et du Plan.
- Gouvernement du Tchad, 2011. Politique nationale genre. Ministère de l'Action sociale, de la Famille et de la Solidarité nationale.
- Gouvernement du Tchad, 2016. Plan national d'investissement du secteur rural du Tchad (PNISR 2016 – 2022). Version validée.
- Gouvernement du Tchad, 2017a. « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». N'djamena : ministère de l'Économie et de la Planification du Développement.

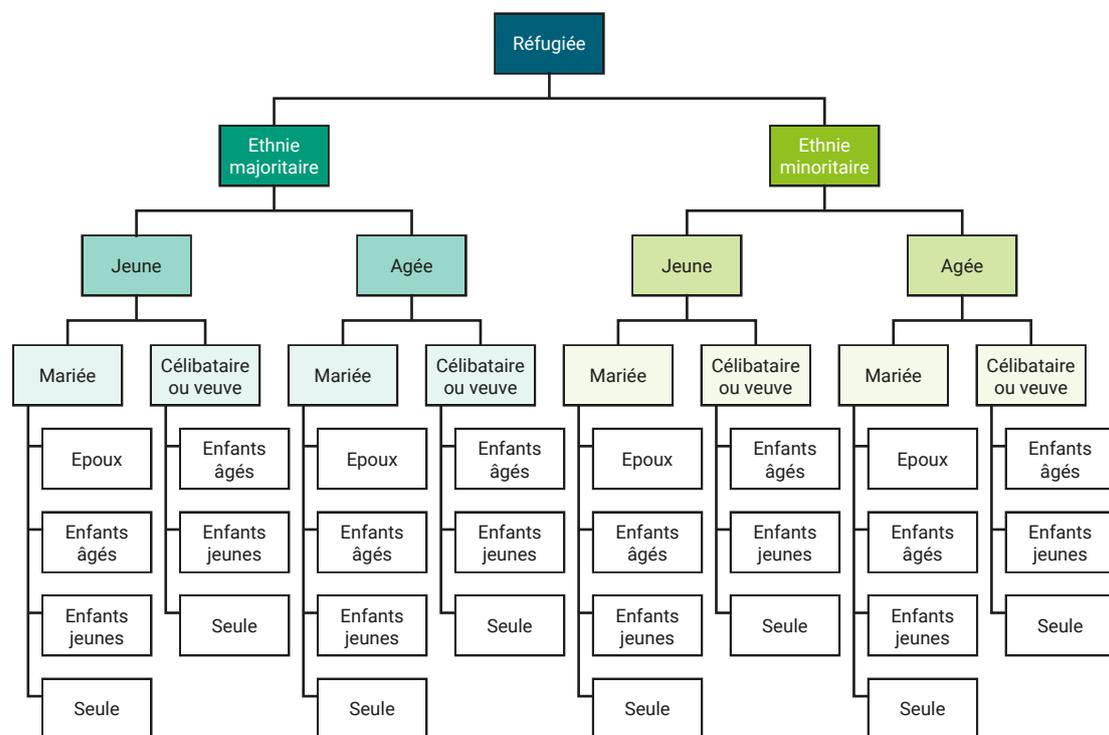
- Gouvernement du Tchad, 2017b. Plan National de Développement 2017-2021. N'djamena : ministère de l'Économie et de la Planification du Développement.
- Gouvernement du Tchad, 2017 c. Stratégie nationale de Lutte contre les Changements climatiques. N'djamena : ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable.
- Gouvernement du Tchad (2020) Troisième Communication nationale du Tchad sur les Changements climatiques. N'djamena : ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable.
- Gouvernement du Tchad, 2021. Mise à jour de la Contribution Déterminée nationale (CDN). N'djamena : ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable.
- Gouvernement du Tchad, 2022. Premier Plan national d'adaptation au changement climatique du Tchad. N'djamena : ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable.
- Gouvernement du Tchad, 2024a. Projet de stratégie nationale genre et changements climatiques (SNGCC) du Tchad. Document de stratégie provisoire.
- Gouvernement du Tchad, 2024b. Rapport national d'évaluation des trente (30) ans de mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing. Ministère de la femme et de la petite enfance.
- Gouvernement du Tchad, 2024c. Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2023 – 2027. Ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance.
- Gouvernement du Tchad, 2024d. Plan Nation de Réponse à la crise à l'est. 2025-2027.
- Immigration and Refugee Board of Canada, 2015. *Tchad : information sur le lévirat, particulièrement selon la tradition zakawa [zagawa, zaghawa, zakhawa], y compris sur sa fréquence et les recours mis à la disposition des victimes; information sur la possibilité pour une femme de vivre seule dans les grandes villes.* TCD105225.F. (<https://www.refworld.org/docid/57f7a12a4.html>).
- IPC – Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 2024. Chad Refugees and Host Populations: Acute Malnutrition Situation January - May 2024 and Projections for June - September 2024 and October - December 2024 (<https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1156987/?iso3=TCD>).
- IPC, 2025. Tchad : Situation de la malnutrition aiguë, octobre 2024 – septembre 2025 (https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Chad_Acute_Malnutrition_Oct2024_Sept2025_Report_French.pdf)
- Key aid consulting, 2022. Note de cadrage Protection Sociale : Tchad. Préparée par Key Aid Consulting pour la Croix Rouge Britannique (https://cash-hub.org/wp-content/uploads/sites/3/2024/01/Note-cadrage-PS_Tchad.pdf).
- Magnant, J. P. (1978). Quelques grands types de systèmes fonciers traditionnels au Tchad. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 31(122), 171-201.
- Malloum, M. A., 2020. Le foncier coutumier du Tchad : une définition à revisiter ? Dans L'Observatoire du Foncier Au Tchad, *Cahier du foncier au Tchad*, Vol. Vol.3(2) (pp. 181–184).
- Melone, S. (1986). Les juridictions mixtes de droit écrit et de droit coutumier dans les pays en voie de développement. Du bon usage du pluralisme judiciaire en Afrique : l'exemple du Cameroun. *Revue internationale de droit comparé*, 38(2), 327-346.
- Nguyen, N. T., Savadogo, A, and Tanaka, T, 2023. Refugees in Chad: The Road Forward. Washington, Banque mondiale. (<https://pubdocs.worldbank.org/en/689221633557476771/Refugees-in-Chad-The-Road-Forward.pdf>).
- Opitz-Stapleton, S., Laville, C., Barsham, H., Gulati, M. (2024) Gestion du risque climatique au Tchad. Londres : Soutenir le Pastoralisme et l'Agriculture durant les Crises Récurrentes et Prolongée (SPARC) (<https://www.sparc-knowledge.org/publications-resources/etat-de-preparation-du-tchad-laccès-au-financement-climatique>).
- OXFAM, 2023. Rapport quantitatif de l'analyse rapide genre, sensibilité aux conflits et protection dans le département d'Assoungba (Ouaddaï). Rapport final, septembre-octobre.
- Programme Alimentaire Mondial – PAM, 2024. Bulletin de suivi des marchés | juillet 2024. PAM Tchad. (https://fscluster.org/sites/default/files/2024-08/TCD_Bulletin%20de%20suivi%20des%20march%C3%A9s%20Janvier-Juin%202024_20240808.pdf).
- Rosignol, A., Simone, M., Croitoru, L. et coll., 2022. Tchad – Diagnostic Environnemental Pays. Washington : Groupe de la Banque mondiale.
- Skeldon, R., 2008. International Migration as a Tool in Development Policy: A Passing Phase? *Population and Development Review*, 34(1), 1–18. (<http://www.jstor.org/stable/25434656>).
- Tubiana, J., 2006. Darfur, a conflict over land? *Politique africaine*, 101(1), 111-131.
- UNHCR– Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2017. Tchad : Profilage socioéconomique des réfugiés soudanais, centrafricains et nigériens. Note de synthèse des principaux résultats provisoires. UNHCR et PAM. (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/61410>).
- UNHCR, 2019. *Rapport mondial 2019 – Tchad* (<https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/pdfsummaries/GR2019-Chad-fr.pdf>)
- UNHCR, 2020. *Rapport statistique de la population des personnes relevant de la compétence du HCR – Tchad, mars 2020* (<https://data.unhcr.org/fr/documents/details/75308>).
- UNHCR, 2021. *Tchad : Afflux de réfugiés soudanais à l'Est au 24 mai 2021* (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/86984>).

- UNHCR, 2022a. *Chad – Operational Overview* (<https://reporting.unhcr.org/operational/operations/chad?year=2022>).
- UNHCR, 2022b. Évaluation du projet Moyens de subsistance et inclusion économique à l'Est du Tchad. Rapport d'évaluation, Août. (https://www.unhcr.org/sites/default/files/2023-12/DE_LEI_Tchad_ER_Version%20finale_Aout%202022.pdf).
- UNHCR, 2023. Afflux des Réfugiés du Soudan | Statistiques de l'enregistrement individuel biométrique (au 25 novembre 2023) (<https://data.unhcr.org/fr/documents/details/105079>).
- UNHCR, 2024a. La violence persistante au Soudan pousse davantage de réfugiés à fuir (<https://www.unhcr.org/fr/actualites/points-de-presse/la-violence-persistante-au-soudan-pousse-davantage-de-refugies-fuir>).
- UNHCR, 2024b. Situation d'urgence au Tchad: Mise à jour des arrivées du Soudan (<https://reliefweb.int/report/chad/situation-durgence-au-tchad-mise-jour-des-arrivees-du-soudan-au-03-mars-2024>).
- UNHCR, 2024c. Initiative HAGUINA Tchad Autonomisation des réfugiés et des communautés hôtes vulnérables au Tchad. (<https://storymaps.arcgis.com/stories/c5370b34c91a4c4699a41c35aabb9779>).
- UNHCR, 2024d. Chad: Refugee Policy Review Framework Country Summary as at 30 June 2023 (Update of 30 June 2020 Summary). UNHCR. (<https://reliefweb.int/report/chad/chad-refugee-policy-review-framework-country-summary-30-june-2023-update-30-june-2020-summary>).
- UNHCR, 2024e. Women and girls mired in Sudan crisis suffer surge in sexual violence (<https://www.unhcr.org/news/stories/women-and-girls-mired-sudan-crisis-suffer-surge-sexual-violence>).
- UNHCR, 2024f. Afflux des Réfugiés du Soudan | Statistiques de l'enregistrement individuel biométrique (au 25 novembre 2024). (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/112758>).
- UNHCR, 2024g. *Rapport annuel des résultats 2023 – Tchad* (https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/2024-06/WCA%20-%20Chad%20ARR%202023_0.pdf).
- UNHCR, 2025a. Afflux des Réfugiés du Soudan, Statistiques de l'enregistrement individuel biométrique (au 27 avril 2025). (<https://reliefweb.int/report/chad/situation-durgence-au-tchad-mise-jour-des-arrivees-du-soudan-au-27-avril-2025>).
- UNHCR, 2025b. Demographics and locations of forcibly displaced and stateless persons residing in Chad. Chad - Data on forcibly displaced populations and stateless persons. 13 January 2025. (<https://data.humdata.org/dataset/unhcr-population-data-for-tcd>).
- UNHCR, 2025c. *CHAD: Forcibly Displaced Persons* (<https://data.unhcr.org/fr/documents/download/114916>).
- UNICEF. (2024). *Chad Humanitarian Situation Report – Mid-Year 2024* (<https://www.unicef.org/media/159781/file/Chad-Humanitarian-SitRep-Mid-Year-2024.pdf>).
- Watson, C, Dnalbaye, E. et Nan-guer, B., 2018. *Refugee and Host Communities in Chad : Dynamics of Economic and Social Inclusion - Report of Qualitative Research Findings (English)*. Washington, Banque mondiale (<http://documents.worldbank.org/curated/en/734861563057353544>).
- Wiggins, S., Levine, S., Allen, M., Elsamahi, M., Krishnan, V., Mosel, I., & Patel, N., 2021. *Livelihoods and markets in protracted conflict : a review of evidence and practice*, London: ODI as part of the Supporting Pastoralism and Agriculture in Recurrent and Protracted Crises (SPARC) Consortium (https://www.sparc-knowledge.org/sites/default/files/documents/resources/sparc-rapid-evidence-review-may-2021-livelihoods-and-markets-in-protracted-conflict_a-review-of-evidence-and-practice.pdf).
- Yacoub, M., S., 1983. *Les populations musulmanes et le pouvoir politique (1946-1975), contribution à l'étude des problèmes de construction de l'État au Tchad*, Thèse de doctorat en Histoire, Paris-Sorbonne.

ANNEXE A: MÉTHODE DE SÉLECTION DES VIGNETTES

Les entretiens et la littérature ont permis d'élaborer un arbre des possibles, illustrant 28 situations dans lesquelles les femmes réfugiées peuvent se retrouver lorsqu'elles cherchent une terre (voir Figure A1).²³ Parmi les 28 cas possibles, 9 ont été sélectionnés pour maximiser la diversité des facteurs analysés en minimisant les contraintes sur le terrain (e.g. fatigue des répondants et des équipes).

FIGURE A1 : VIGNETTES POSSIBLES



Source : les auteurs

Pour garantir la représentativité de la sélection, un test Z est appliqué afin de s'assurer qu'aucune caractéristique n'est sur- ou sous-représentée dans l'échantillon (voir Tableau A1). Les résultats du test Z montrent qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les profils des vignettes sélectionnées et ceux de l'ensemble disponible (p-values toutes supérieures à 0,05).

²³ Certaines dimensions, comme les barrières spécifiques aux communautés hôtes et les questions liées au handicap, n'ont pas été approfondies. Les hommes seuls, moins impliqués dans l'accès à la terre, n'ont pas constitué une priorité.

TABLEAU A1 : RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES DANS LES VIGNETTES

Caractéristique	Vignettes sélectionnées		Vignettes totales		Écart en points de pourcentage	Test Z	
	Fréquence	Proportion	Fréquence	Proportion		Score Z	p-value
Ethnie majoritaire	3	33.3%	14	50.0%	16.7	-1.00	0.32
Ethnie minoritaire	6	66.7%	14	50.0%	-16.7	1.00	0.32
Jeune	4	44.4%	14	50.0%	5.6	-0.33	0.74
Agée	5	55.6%	14	50.0%	-5.6	0.33	0.74
Mariée	4	44.4%	16	57.1%	12.7	-0.77	0.44
Célibataire ou veuve	5	55.6%	12	42.9%	-12.7	0.77	0.44
Époux	1	11.1%	4	14.3%	3.2	-0.27	0.79
Enfants jeunes	3	33.3%	8	28.6%	-4.8	0.32	0.75
Enfants âgés	3	33.3%	8	28.6%	-4.8	0.32	0.75
Seule	2	22.2%	8	28.6%	6.3	-0.42	0.67

Source : les auteurs

ANNEXE B: ANALYSE STATISTIQUE DES CLASSEMENTS

Modèle

Lors de chaque groupe de discussion, les participants ont été invités à classer les trois vignettes présentées par ordre de « difficulté d'accès à la terre ». Les résultats de ce classement sont exploités dans un modèle statistique, où les variables indépendantes correspondent aux caractéristiques des femmes réfugiées mises en scène dans les vignettes. Ce modèle permet de tester quelles réponses sont significativement plus fréquentes parmi les répondants, indiquant un consensus. Il identifie également les caractéristiques des répondants influençant leurs perceptions. Le nombre d'observation peut chuter à 36 dans certains cas, restreignant la portée statistique des résultats. De ce fait, il est important de voir ces résultats comme des tendances de perceptions.

Un modèle logistique ordonné (MLO) est utilisé en raison de la nature ordonnée de la variable dépendante (c.-à-d un classement allant de 1 à 3) et de la distribution non paramétrique des observations. L'équation du modèle peut être exprimée comme suit :

$$\text{Logit}(P(Y \leq j | X)) = \alpha_j + \beta_1 \text{Ethnie}_i + \beta_2 \text{Age}_i + \beta_3 \text{Mariage}_i + \beta_4 \text{Accompagnant}_i, j = \{1, 2, 3\}$$

où i est l'indicateur du groupe de discussion, Y est la variable ordinaire représentant le rang des répondants, $P(Y \leq j | X)$ est la probabilité cumulative que le rang soit inférieur ou égal à j (plus j est élevé, plus les répondants estiment que la femme réfugiée rencontrera des difficultés dans l'accès à la terre), α_j représente les seuils spécifiques à chaque catégorie de rang, et les β sont les coefficients associés aux variables explicatives. Des interactions entre les variables sont également incluses pour évaluer comment l'effet des caractéristiques des groupes de discussion influence leur classement.

Tableaux de résultats

Les résultats des classements sont présentés dans les Tableaux B2, B3, B5 et B6. Le tableau B4 présente les résultats du modèle avec interaction à Touloum, seule zone où une influence significative des caractéristiques de groupes a été trouvée (les tableaux pour Djabal et Abou-Tengué sont disponibles sur demande auprès des auteurs). Les coefficients, exprimés en log-odds, indiquent dans quelle mesure les répondants ont tendance à percevoir une caractéristique comme un désavantage pour ce qui concerne l'accès à la terre. Plus un coefficient est élevé, plus cette perception est marquée. Ces coefficients doivent être interprétés par rapport à un cas de référence (par exemple, une femme réfugiée, de l'ethnie minoritaire, âgée, veuve et arrivant seule). Ils mesurent comment la perception du cas de référence aurait évolué si une autre caractéristique avait été présente. Pour faciliter l'interprétation des résultats, le Tableau B1 fournit des instructions sur la manière de lire chaque tableau.

TABLEAU B1 : INSTRUCTIONS DE LECTURE DES TABLEAUX DE RÉSULTATS

Tableau	Zone	Cas de référence	Comparaison	Interprétation
B2	Moyenne des trois zones	Femme réfugiée de l'ethnie minoritaire, âgée, veuve et arrivant seule	Tous les cas possibles	Les caractéristiques qui réduiraient les chances du cas de référence d'accéder à la terre
B3	Touloum	Femme réfugiée jeune, célibataire, accompagnée d'enfants jeunes et de l'ethnie majoritaire	Une femme réfugiée jeune qui serait : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mariée ▪ Accompagnée de son époux ▪ Seule à l'arrivée ▪ De l'ethnie minoritaire 	Les caractéristiques qui réduiraient les chances d'une femme réfugiée mariée d'accéder à la terre
B4	Touloum	Le répondant est soit : A. Un hôte B. Un homme C. Agé	Le répondant est soit : A. Un réfugié B. Une femme C. Jeune	Influence des caractéristiques des répondants sur les réponses
B5	Djabal	Femme réfugiée mariée, âgée, accompagnée d'enfants âgés et de l'ethnie majoritaire	Une femme réfugiée mariée qui serait : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeune ▪ Accompagnée d'enfants jeunes ▪ De l'ethnie minoritaire 	Les caractéristiques qui réduiraient les chances d'une femme réfugiée mariée d'accéder à la terre
B6	Abou-Tengué	Femme réfugiée âgée et veuve, accompagnée d'enfants âgés et de l'ethnie majoritaire	Une femme réfugiée âgée et veuve qui serait : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seule à l'arrivée ▪ De l'ethnie minoritaire 	Les caractéristiques qui réduiraient les chances d'une femme réfugiée âgée et veuve d'accéder à la terre

Source : les auteurs.

TABLEAU B2 : RÉSULTATS DU MODÈLE POUR L'ENSEMBLE DES ZONES D'ÉTUDE

Variable	Total	Réfugiés	Hôtes	Femmes	Hommes	Jeune	Agés	Femmes réfugiées
Ethnie								
<i>Minoritaire (Réf.)</i>								
Majoritaire	1.524* (-0.645)	1.169 (-0.929)	2.518* (-1.078)	1.965* (-0.853)	1.06 (-1.077)	1.177 (-0.902)	2.228* (-0.983)	0.577 (-1.129)
Age								
<i>Agée (Réf.)</i>								
Jeune	-1.941** (-0.649)	-1.894* (-0.889)	-2.613* (-1.131)	-2.509** (-0.913)	-1.326 (-1.043)	-1.799* (-0.894)	-2.468* (-1.019)	-1.961† (-1.087)
Statut matrimonial								
<i>Célibataire (Réf.)</i>								
Mariée	-0.404 (-0.594)	-2.000* (-0.932)	1.039 (-0.904)	-0.226 (-0.745)	-0.725 (-1.023)	-0.057 (-0.864)	-0.759 (-0.841)	-2.371* (-1.153)
Accompagnant(s)								
<i>Seule (Réf.)</i>								
Enfants jeunes	-0.786 (-0.891)	1.753 (-1.328)	-3.868* (-1.551)	-2.069† (-1.207)	1.109 (-1.485)	-0.623 (-1.263)	-1.232 (-1.328)	2.063 (-1.644)
Enfants âgés	-3.337*** (-0.886)	-1.417 (-1.127)	-6.447*** (-1.803)	-4.884*** (-1.335)	-1.34 (-1.328)	-2.921* (-1.209)	-4.220** (-1.42)	-0.885 (-1.395)
Epoux	-0.708 (-0.938)	0.632 (-1.401)	-2.479† (-1.42)	-1.509 (-1.184)	0.552 (-1.617)	0.22 (-1.293)	-2.418 (-1.563)	1.973 (-1.669)
Faible vs Moyenne	-3.103*** (-0.651)	-2.749** (-0.843)	-4.627*** (-1.303)	-4.218*** (-1.007)	-1.762† (-0.952)	-2.493** (-0.841)	-4.227*** (-1.131)	-2.559* (-1.017)
Moyenne vs Forte	-1.286* (-0.59)	-0.582 (-0.728)	-2.669* (-1.19)	-2.393** (-0.918)	0.218 (-0.888)	-0.778 (-0.777)	-2.003* (-0.972)	-0.811 (-0.919)
N	108	54	54	72	36	54	54	36

Notes : Réf. Indique la catégorie de référence pour chaque variable (c.-à-d le point de comparaison). Les niveaux de significativité sont indiqués par : *** p < 0.001 (très significatif), ** p < 0.01 (hautement significatif), * p < 0.05 (significatif), † p < 0.10 (marginale significatif). Les coefficients sont exprimés en Log-Odds. Les écarts types sont présentés entre parenthèses. N correspond au nombre d'observations. Un coefficient « Faible vs Moyenne » (ou « Moyenne vs Forte ») positif signifie que le cas de référence a plus de chances d'être perçu comme faisant face à des difficultés moyennes plutôt que faibles (ou fortes plutôt que moyennes). À l'inverse, un coefficient négatif indique qu'il a moins de chances d'être perçu ainsi. Plus le coefficient est élevé, plus cette tendance est marquée. Source : compilation des auteurs.

TABLEAU B3 : RÉSULTATS DE TOULOUUM

Variable	(1)	(2)	(3)
Accompagnant(s)			
<i>Enfants jeunes (Réf.)</i>			
Epoux	-1.218 (0.804)		
Seule	-0.098 (0.765)		
Statut marital			
<i>Célibataire (Réf.)</i>			
Mariée		-1.162† (0.678)	
Ethnie			
<i>Majoritaire (Réf.)</i>			
Minoritaire			-0.610 (0.682)
Faible vs Moyenne	-1.187† (0.625)	-1.131* (0.449)	-1.138† (0.616)
Moyenne vs Forte	0.301 (0.590)	0.356 (0.405)	0.274 (0.586)
N	36	36	36

Notes : Réf. Indique la catégorie de référence pour chaque variable (c.-à-d le point de comparaison). Les niveaux de significativité sont indiqués par : *** p < 0.001 (très significatif), ** p < 0.01 (hautement significatif), * p < 0.05 (significatif), † p < 0.10 (marginalelement significatif). Les coefficients sont exprimés en log-odds. Les écarts types sont présentés entre parenthèses. N correspond au nombre d'observations. Un coefficient « Faible vs Moyenne » (ou « Moyenne vs Forte ») positif signifie que le cas de référence a plus de chances d'être perçu comme faisant face à des difficultés moyennes plutôt que faibles (ou fortes plutôt que moyennes). À l'inverse, un coefficient négatif indique qu'il a moins de chances d'être perçu ainsi. Plus le coefficient est élevé, plus cette tendance est marquée. Source : compilation des auteurs. Source : compilation des auteurs.

TABLEAU B4 : EFFETS DES CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES DE DISCUSSION DE TOULOU M SUR LEURS REPONSES

Variable	Communauté des répondants			Genre des répondants			Age des répondants		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Caractéristique									
<i>Hôtes (Réf.)</i>									
A = Être réfugié	3.106*	3.225*	0.343						
	(1.389)	(1.406)	(0.764)						
<i>Hommes (Réf.)</i>									
B = Être une femme				-1.566	-1.617	0.161			
				(1.369)	(1.378)	(0.799)			
<i>Agés (Réf.)</i>									
C = Être jeune							-0.762	-0.805	-0.716
							(1.162)	(1.180)	(0.780)
Ethnie (vignette)									
<i>Majoritaire (Réf.)</i>									
Minoritaire	1.238			-2.080			-1.143		
	(0.966)			(1.351)			(0.944)		
Accompagnant(s) (vignette)									
<i>Enfants jeunes (Réf.)</i>									
Epoux		0.478			-2.259			-3.056*	
		(1.081)			(1.554)			(1.382)	
Seule		2.340†			-2.076			-0.160	
		(1.218)			(1.458)			(1.037)	
Statut Marital (vignette)									
<i>Célibataire (Réf.)</i>									
Mariée			-0.557			-0.903			-2.965*
			(0.909)			(1.168)			(1.253)
Caractéristique (A, B ou C) x Ethnie minoritaire	-4.254**			2.080			1.143		
	(1.620)			(1.577)			(1.378)		
Caractéristique (A, B ou C) x Epoux	-4.307*				1.385			3.055†	
	(1.839)				(1.810)			(1.778)	
Caractéristique (A, B ou C) x Seule	-5.016**				2.950†			0.160	
	(1.848)				(1.759)			(1.563)	
Caractéristique (A, B ou C) x Mariée			-1.344			-0.387			2.965†
			(1.364)			(1.416)			(1.540)
Faible vs Moyenne	-0.019	-0.058	-0.967	-2.300†	-2.415†	-1.027	-1.479†	-1.612†	-1.522*
	(0.786)	(0.794)	(0.598)	(1.227)	(1.242)	(0.686)	(0.812)	(0.835)	(0.597)
Moyenne vs Forte	1.667*	1.793*	0.549	-0.833	-0.819	0.462	-0.045	0.000	0.089
	(0.846)	(0.872)	(0.579)	(1.182)	(1.186)	(0.665)	(0.773)	(0.782)	(0.527)
N	36	36	36	36	36	36	36	36	36

Notes : Réf. Indique la catégorie de référence pour chaque variable (c.-à-d le point de comparaison). Les niveaux de significativité sont indiqués par : *** p < 0.001 (très significatif), ** p < 0.01 (hautement significatif), * p < 0.05 (significatif), † p < 0.10 (marginale significatif). Les coefficients sont exprimés en log-odds. Les écarts types sont présentés entre parenthèses. N correspond au nombre d'observations. Un coefficient « Faible vs Moyenne » (ou « Moyenne vs Forte ») positif signifie que le cas de référence a plus de chances d'être perçu comme faisant face à des difficultés moyennes plutôt que faibles (ou fortes plutôt que moyennes). À l'inverse, un coefficient négatif indique qu'il a moins de chances d'être perçu ainsi. Plus le coefficient est élevé, plus cette tendance est marquée. Source : compilation des auteurs. Source : compilation des auteurs.

TABLEAU B5 : RÉSULTATS DE DJABAL

Variable	(1)	(2)	(3)
Age			
	<i>Agée (Réf.)</i>		
	Jeune	1.099	
		(0.679)	
Accompagnant(s)			
	<i>Enfants âgés (Réf.)</i>		
	Enfants jeunes	3.687***	
		(0.983)	
Ethnie			
	<i>Majoritaire (Réf.)</i>		
	Minoritaire		1.099
			(0.679)
Faible vs Moyenne	-0.511	1.131†	-1.609**
	(0.409)	(0.662)	(0.623)
Moyenne vs Forte	1.099*	3.712***	0.000
	(0.446)	(0.963)	(0.557)
N	36	36	36

Notes : Réf. Indique la catégorie de référence pour chaque variable (i.e., le point de comparaison). Les niveaux de significativité sont indiqués par : *** p < 0.001 (très significatif), ** p < 0.01 (hautement significatif), * p < 0.05 (significatif), † p < 0.10 (marginale significatif). Les coefficients sont exprimés en log-odds. Les écarts types sont présentés entre parenthèses. N correspond au nombre d'observations. Un coefficient « Faible vs Moyenne » (ou « Moyenne vs Forte ») positif signifie que le cas de référence a plus de chances d'être perçu comme faisant face à des difficultés moyennes plutôt que faibles (ou fortes plutôt que moyennes). À l'inverse, un coefficient négatif indique qu'il a moins de chances d'être perçu ainsi. Plus le coefficient est élevé, plus cette tendance est marquée. Source : compilation des auteurs. Source : compilation des auteurs.

TABLEAU B6 : RÉSULTATS D'ABOU-TENGUE

Variable	(1)	(2)
Ethnie		
	<i>Majoritaire (Réf.)</i>	
	Minoritaire	0.131
		(0.626)
Accompagnant(s)		
	<i>Enfants âgés (Réf.)</i>	
	Seule	1.910*
		(0.785)
Faible vs Moyenne	-1.180*	-0.845†
	(0.529)	(0.433)
Moyenne vs Forte	0.297	0.845†
	(0.488)	(0.433)
N	36	36

Notes : Réf. Indique la catégorie de référence pour chaque variable (c.-à-d le point de comparaison). Les niveaux de significativité sont indiqués par : *** p < 0.001 (très significatif), ** p < 0.01 (hautement significatif), * p < 0.05 (significatif), † p < 0.10 (marginale significatif). Les coefficients sont exprimés en log-odds. Les écarts types sont présentés entre parenthèses. N correspond au nombre d'observations. Un coefficient « Faible vs Moyenne » (ou « Moyenne vs Forte ») positif signifie que le cas de référence a plus de chances d'être perçu comme faisant face à des difficultés moyennes plutôt que faibles (ou fortes plutôt que moyennes). À l'inverse, un coefficient négatif indique qu'il a moins de chances d'être perçu ainsi. Plus le coefficient est élevé, plus cette tendance est marquée. Source : compilation des auteurs. Source : compilation des auteurs.

X @SPARC_Ideas

sparc-knowledge.org

Groupe de discussion avec des femmes
jeunes et adultes (16-40 ans) dans un des
villages proches de Djabal, Tchad.
© Camille Laville

Financé par



Ces ressources ont été financées par une aide du gouvernement du Royaume Uni ; cependant, les avis exprimés ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du Royaume Uni.